

Procès-verbal
Conseil communautaire du Lundi 29 mars 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MARS 2021**

Mme Caroline CAYEUX : Bonsoir à tous. Si vous le voulez bien, on va commencer ce Conseil Communautaire. Je voudrais saluer tous ceux qui nous écoutent sur l'écran. Je vais leur demander de bien vouloir fermer les micros pour que nous puissions nous entendre.

Je vous propose de désigner Antoine SALITOT comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraires, je vais lui demander de procéder à l'appel.

L'an deux mille Vingt et UN le vingt Neuf Mars à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Lionel CHISS, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Christine PRETTE, Marie-Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Mamadou LY (arrivé au dossier n°15), Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, Peggy CALLENS (arrivé au dossier n°15), Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD (départ au dossier n°10), Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET).

Excusés :

Martial DUFLOT, délégation spéciale ALLONNE, Jean-Charles PAILLART, Monette-Simone VASSEUR, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Didier LEBESGUE, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Laurent, LEFEVRE, Christian Demay, Patrick SIGNOIRT, Charles LOCQUET Jérôme LIEVAIN, David CREVET, Yannick MATURA, Mehdi RAHOUI, Alexis LE COUTEULX.

Pouvoirs :

Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN
Philippe VAN WALLEGHEM représenté par Jean-Louis VANDEBURIE
Hubert VANYSACKER représenté par Aymeric BOURLEAU

Halima KHARROUBI représentée par Franck PIA
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Caroline CAYEUX

Date de la convocation : le mardi 23 mars 2021 - Date d'affichage : le vendredi 2 avril 2021

Nombre de présents :	Nombre de votants :
'7 du dossier n°1 au dossier n°10 '6 du dossier n° 11 au dossier n°14 '8 à partir du dossier n°15	82 du dossier n°1 au dossier n°8 <i>81 dossier n° 9 Mme Brigitte LEFEBVRE ne prend pas part au vote</i> <i>81 au dossier n°10 Mme Marianne SECK ne prend pas part au vote</i> 81 du dossier n°11 au dossier n°14 83 du dossier 15 au dossier 17 <i>82 au dossier 18 Mr Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote</i> 83 à partir du dossier n°19

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2021

*

* *

Le conseil communautaire est convoqué en séance publique au siège de la communauté d'agglomération le lundi 29 mars 2021 à 18h, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Administration, Finances, Développement Institutionnel de la Ville, Habitat, Santé et Petite Enfance

001 - Finances - vote des taux d'imposition 2021

002 - Budget de l'exercice 2021 - autorisations de programmes et crédits de paiement

003 - Budget primitif de l'exercice 2021 - budget principal et annexes

004 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2021

005 - Attribution de compensation prévisionnelle 2021

006 - Convention de mutualisation couvrant la mise en place des services communs et des services mis à disposition entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), la ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'office du tourisme

007 - Tableau des emplois

008 - Avenant au règlement relatif au régime indemnitaire

009 - Habitat public – Aides à la pierre – subvention à Clésence pour l'opération de restructuration de l'immeuble situé 26 rue Carnot à Beauvais (ancien « Mc Donald's »)

010 - Politique de la Ville - contrat de ville – programmation 2021

Aménagement du territoire et mobilité

011 - Retrait de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées

012 - Participation de la communauté d'agglomération à la 16ème session du concours European sur le thème « Villes vivantes

013 - Foncier - Acquisition de parcelles sur la commune de Crèvecœur-le-Grand sises lieu-dit le Gros Gallet

014 - Foncier - ZAC Saint-Mathurin - Indemnisation des exploitants suite à la réalisation d'un diagnostic archéologique

015 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis - Année 2019

016 - Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au Club des villes et territoires cyclables

Déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques

017 - Convention de passage pour la collecte des déchets sur voies privées

Tourisme et animation du territoire

018 - Partenariat avec la fédération Française de cyclisme pour la labélisation « Site VTT-FFC » et le comité Départemental de cyclisme de l'Oise

019 - Stratégie de développement des activités de pleine nature

~~020 - Taxe de séjour intercommunale - Communauté d'agglomération du Beauvaisis~~ *Revue*

Equipements culturels et sportifs

021 - Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis - convention de partenariat avec le comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis

Compte rendu des décisions prises par la présidente

Fait à Beauvais le 23 mars 2021

M. Thierry AURY : Ça n'est pas dans l'ordre du jour de ce Conseil d'Agglomération mais je voulais simplement vous dire quelques mots sur la situation de l'entreprise Tropicana Hermes Boissons, qui est à Hermes, sur le territoire de l'Agglomération.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY, vous permettez, je vous donnerai la parole à la fin du Conseil Communautaire pour en parler parce que nous avons un déroulé relativement conséquent et on ne va pas commencer par des digressions d'emblée. J'ai un certain nombre d'informations à donner à nos collègues et je vous donnerai la parole en fin de Conseil Communautaire.

Mme Caroline CAYEUX : Je voudrais d'abord, mes chers collègues, avant de débiter de Conseil, saluer la mémoire d'Oliver DASSAULT, qui a disparu le 7 mars dernier dans un accident d'hélicoptère. Olivier, qui était un fervent défenseur de la ruralité, était un amoureux de l'Oise et de ses habitants, toujours mobilisé pour les servir. Il a été député de Beauvais et de certaines communes de notre Agglomération pendant 28 ans, conseiller municipal de Beauvais entre 89 et 96. Il aimait profondément notre territoire et ses habitants et ne manquait jamais une occasion d'aller à leur rencontre. Son investissement en faveur de Beauvais et du Beauvaisis ne s'est jamais démenti. En digne héritier de son grand-père, Marcel DASSAULT, il avait fait cadeau à la Ville du parc qui porte son nom et répondait toujours présent quand il s'agissait de soutenir un projet bénéficiant à nos concitoyens. Je crois que de nombreux collègues dans les autres communes pourraient témoigner de la sorte. Il a soutenu nombre de nos actions parmi lesquelles celle de la transformation de la Maladrerie Saint-Lazare ; il a été mécène du projet SonoPluie, une balade sonore sous un parapluie connecté qui restitue les témoignages d'historiens et d'habitants sur la Maladrerie. Et il avait démontré une nouvelle fois, à travers ce soutien, son attachement à la ville préfecture de l'Oise. Certains parmi les membres de notre Conseil Communautaire le connaissaient particulièrement bien et avaient noué avec lui des relations personnelles. Je voudrais qu'ils sachent que nous partageons leur peine car nous avons perdu non seulement un partenaire solide pour nos communes mais surtout un ami. Il a été député de la première circonscription depuis 2002, il a en effet toujours prêté une oreille attentive aux projets que nous lui soumettions, qu'ils aient été portés par la Ville ou par des communes de l'Agglomération. Les maires et les conseillers municipaux, les responsables associatifs, les représentants des clubs sportifs, les directrices d'écoles primaires de sa terre d'élection, trouvaient toujours en lui un interlocuteur ouvert à la discussion et prêt à apporter une aide précieuse. Aujourd'hui, à n'en pas douter, ils sont orphelins de son indéfectible soutien. C'était en effet un homme aux multiples talents, formé à l'école de l'air, ingénieur, pilote et officier mais aussi un grand capitaine de l'industrie aéronautique. Olivier DASSAULT était également un amoureux des arts, particulièrement de la photographie et de la musique, et un important patron de presse.

(Suite) **Mme Caroline CAYEUX** : Il avait aussi créé l'Association d'entraide en faveur des personnes âgées et défavorisées du département de l'Oise. A travers tous ses engagements s'exprimaient à la fois sa profonde attention aux autres, sa bienveillance et son dévouement, son inépuisable énergie et l'intensité de son ancrage local. Nous l'avons toutes et tous croisé un jour ou l'autre sur une brocante, un marché ou l'une de ces manifestations locales que pour rien au monde il n'aurait manqué. On ne compte plus les jeux de maillots, les dictionnaires et autres équipements offerts par ses soins aux plus jeunes de nos concitoyens. Pour chacun de ceux qu'il rencontrait, il avait un mot gentil ou drôle mais aussi une oreille attentive et l'envie de soutenir les projets de ses concitoyens.

Sa disparition nous attriste profondément car nous perdons en lui un inlassable défenseur de Beauvais et du Beauvaisis mais aussi un ami cher et un indéfectible soutien. Nous réfléchissons à une façon d'honorer sa mémoire et de saluer son intense engagement en faveur de notre territoire. Je vous invite maintenant à respecter une minute de silence.

(minute de silence)

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je voudrais vous dire quelques mots sur ce 3^{ème} confinement auquel notre Région est confrontée depuis maintenant plus de 10 jours, ainsi que sur le centre de vaccination du Beauvaisis.

Comme vous le savez, depuis le 18 mars nous avons été placés pour la 3^{ème} fois en une sorte de confinement, confinement qui nous laisse une certaine liberté mais fait surtout appel à notre sens des responsabilités. Il est indispensable que nous montrions l'exemple et que nous fassions inlassablement preuve de pédagogie car les chiffres de l'épidémie ne sont pas bons. Juste avant le week-end, la Préfecture nous a transmis que le taux d'incidence pour 100 000 habitants avait significativement augmenté entre le 22 et le 26 mars en passant de 384 à 449, soit une progression de 19 %. Dans le même temps, le taux d'occupation dans les services de réanimation s'établit à près de 92 % pour la région des Hauts-de France.

Au regard de cette situation, il nous faut évidemment produire un nouvel effort pour freiner la propagation du coronavirus et nous préserver d'une contamination. La Préfecture souligne, dans son point d'information, que les effets de la vaccination dans notre Région commencent à être visibles au sein des EHPAD et des unités de longue durée, où l'on observe une très nette baisse du nombre de cas en parallèle à la progression du nombre des injections.

C'est pourquoi je suis à la fois très heureuse de l'excellent démarrage du centre de vaccination du Beauvaisis. En une semaine, depuis son ouverture, plus de 3 000 personnes ont été vaccinées grâce à la mobilisation d'une centaine d'agents de nos collectivités, d'une trentaine d'élus dont des maires, chers collègues de notre Agglo, et de nombreux bénévoles. Au total, une centaine de personnes font vivre ce centre chaque jour. Au nom de tous les habitants du Beauvaisis, je tenais à les remercier ce soir.

Nous devons cependant garder à l'esprit que la situation sanitaire continue à se dégrader à Beauvais et dans le Beauvaisis. Les chiffres qui nous avaient été transmis vendredi, après la cellule de crise bi-hebdomadaire du Centre Hospitalier Simone Veil, en attestent, nous atteignons les 100 lits de réanimation et de soins intensifs respiratoires pour le Département, dont 39 pour le Beauvaisis, 33 qui sont au C.H.B. et 6 à la clinique du Parc Saint-Lazare. Avant le week-end, 64 patients étaient hospitalisés au C.H.B. en raison du Covid-19 et il y avait de très nombreux passages aux urgences, entre 140 et 150 par jour, avec 15 à 20 cas de Covid-19 quotidiens. Autre indicateur de la progression de l'épidémie sur notre territoire, le nombre de cas contacts, d'évictions, de tracing et de tests positifs survenus la semaine dernière au sein des services municipaux et communautaires.

(Suite) **Mme Caroline CAYEUX** :Face à cette réalité, j'ai demandé au Directeur Général des Services, Benjamin MEUNIER, de mettre en place un nouveau Plan de Continuité d'Activité, un P.C.A., qui correspond à l'instauration d'un mode dégradé des services publics pour pouvoir faire face à cette nouvelle vague épidémique. Très rapidement, le D.G.S. et les Directions des services de la Ville et de l'Agglo vont mettre à nouveau en œuvre les protocoles que nous avons instaurés lors du premier confinement. Le contenu et les modalités de ce nouveau P.C.A. vous seront bientôt communiqués.

Cette décision nous permet d'apporter une réponse aux vives inquiétudes qui s'expriment parmi les agents territoriaux. Ma priorité a toujours été de les protéger au mieux car ce sont eux qui assurent la qualité et la pérennité du service public de proximité. Je suis d'ailleurs en contact avec la Préfecture pour trouver les solutions les plus adaptées à la situation sanitaire, notamment pour les écoles et les accueils de loisirs beauvaisiens, particulièrement exposés à l'épidémie.

Enfin, je vous rappelle que nous devons faire un effort concernant le télétravail et l'utilisation de la visioconférence. Les réunions en présentiel doivent être l'exception et elles ne doivent pas dépasser une jauge de 6 personnes. Chaque fois que c'est possible, nous devons privilégier le distanciel, vous voyez ici ce soir que nous avons les moyens techniques pour le faire. Il est indispensable que nos collectivités et nous-mêmes montrions l'exemple en respectant le port du masque, les gestes barrières et tout ce qui permet d'éviter les contaminations. La vaccination, et j'en ai la conviction, est le seul moyen de contrôler, de freiner et, je le souhaite, de stopper complètement l'épidémie du Covid-19.

Pour achever cette intervention, je veux donc dire une nouvelle fois un grand merci à toutes les personnes mobilisées au quotidien pour faire fonctionner ce centre de vaccination et ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui nous apportent votre soutien. Si d'autres souhaitent s'investir, je vous invite à contacter Stéphanie LECLAIRE ou Guillaume SERGEANT qui animent l'équipe chargée de sa mise en place et qui pourront vous donner toutes les informations utiles. J'ai d'ailleurs répondu favorablement dimanche à un ou deux maires qui étaient là et qui souhaitaient pouvoir faire vacciner leurs A.T.S.E.M. ou leurs agents qui voyaient beaucoup le public, donc ils peuvent s'inscrire, les médecins sont prévenus. La Préfète nous avait d'ailleurs fort conseillé, avec le soutien de l'A.R.S., de le proposer à nos agents.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, qui est le vote des taux d'imposition et je passe la parole à Lionel CHISS.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0072

Finances - vote des taux d'imposition 2021

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Vu les articles 1636B sexies et 1640C du code général des impôts (CGI) qui indiquent que les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières (FB et FNB), de taxe d'habitation (TH) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

Vu l'article 1638-0 bis du CGI qui prévoit que les taux moyens pondérés de FB, FNB, TH et de CFE peuvent tenir compte des produits perçus au profit des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préexistants et des bases imposées à leur profit ;

Considérant les taux moyens pondérés déterminés en application de ces dispositions, de CFE de **25,40%**, de TH de **9,99%**, de FB de **0,906%** et de FNB de **8,14%** ;

Vu l'article 1638-0 bis du CGI qui mentionne que l'EPCI issu de la fusion :

- peut instituer une procédure d'intégration fiscale progressive,
- doit alors en déterminer la durée dans la limite de douze ans,
- que les différences qui affectent les taux d'imposition appliqués sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale préexistants sont réduites chaque année par parts égales ;
- qu'à défaut, la procédure est applicable aux douze premiers budgets de l'EPCI issu de la fusion ;
- ne peut plus modifier ultérieurement la durée de la période d'intégration fiscale progressive.

Considérant le choix d'appliquer cette procédure d'intégration fiscale progressive pour les taux de CFE, TH et de FB et sur une durée relativement courte de trois années (2017 à 2019) qui n'entraîne pas de variation de cotisations démesurées acté par délibération du conseil communautaire du 31/03/2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 05 février 2018 fixant les durées d'intégration fiscale progressive pour les 9 nouvelles communes adhérentes au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la constitution de la commune nouvelle d'Auneuil par la fusion des communes d'Auneuil et de Troussures depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de délibération expresse de la CAB sur les taux à appliquer sur l'ex-commune de Troussures avant la date d'effet fiscale du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que l'article 1609 nonies C du CGI prévoit que dans ce cas, c'est l'écart de taux entre le taux global de CFE N-1 (17,40%) et le taux du nouvel EPCI de rattachement (25,40%) qui fixe la durée de lissage applicable,

Considérant que ce rapport de 68,50% porte la durée d'intégration en matière de CFE à 4 années pour l'ex-commune de Troussures soit de 2018 à 2021,

Considérant que les écarts de taux en matière de TH ont abouti à une intégration directe sur le taux de la CAB et à la mise en place d'une intégration fiscale progressive de 3 années soit de 2018 à 2020 pour les taux de TFB et TFNB,

Vu l'article 1636 B undecies du CGI qui mentionne que les EPCI ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votent le taux de cette taxe ;

Vu les délibérations du conseil communautaire du 13 janvier 2017 qui instituent la TEOM, une durée maximale de lissage de taux de 4 années et deux zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 janvier 2018 instituant un zonage complémentaire de perception et un mécanisme de lissage rattaché pour la perception de la TEOM suite à l'adhésion à la CAB de 9 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le taux de CFE appliqué sur le territoire de l'ex-commune de Troussures suite à la création de la commune nouvelle d'Auneuil fait l'objet d'une intégration fiscale progressive de 4 ans depuis 2018 ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- de reconduire pour 2021 les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants de cotisation foncière des entreprises (CFE) de **25,40 %**, de taxe d'habitation (TH) de **9,99 %¹** et de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de **0,906 %** ;

- de fixer le taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) à **2,18 %** ;

- de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **4,51 %** de la **zone n°1** composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquénies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis ;

- de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **4,51 %** de la **zone n°2** composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes et de prendre acte de la fin de la période de lissage sur cette zone;

¹ Par mesure de prudence, nous laissons trace du taux de TH. En effet, la réforme de la TH d'habitation doit compenser la perte de la TH intercommunale par une part de TVA.

- de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **6,93 %** de la **zone n°3** composée des communes de Maulers, Francastel, Luchy, Rotangy, Muidorge, La Chaussée du Bois d'Ecu, Le Saulchoy, Crèvecœur-Le-Grand et Auchy-La-Montagne ;

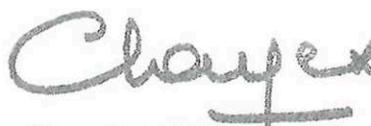
Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 74

Votes contre : 7

Abstention : 1



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

1 – FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Présidente. Cette première délibération traite de la fixation des taux d'imposition pour 2021.

La proposition qui est faite c'est de reconduire pour 2021 les taux moyens pondérés issus des E.P.C.I. préexistantes, sur la Cotisation Foncière des Entreprises à 25,40, sur la taxe d'habitation à 9,99 %, et la taxe foncière des propriétés bâties à 0,906 % ; de fixer le taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,18 % ; et de fixer, conformément au débat que nous avons eu lors du Débat d'Orientation Budgétaire et lors des commissions, pour atteindre un produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui soit situé entre 1,5 million et 2 millions d'euros ; de fixer le taux général qui s'appliquerait aux zones 1 et 2, donc zone 1 la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis « historique », la zone 2 l'ex-C.C.R.B., à 4,51 %, et de fixer le taux pour la zone 3 qui concerne les communes de la zone de Crèvecœur, à 6,93 %. Je voudrais rappeler, sur ce taux en particulier, que ces communes venaient de taux bien plus élevés et donc un lissage était prévu sur 6 ans pour ramener le taux en 2020 à 8,14 %, ce qui avait été fait, et avec une trajectoire sur encore les 3 années à venir. Nous avons légèrement freiné cette trajectoire compte tenu du fait que le taux général passerait, s'il est voté ce soir, de 2,5 % à 4,51 %. Nous proposons de fixer le taux de la zone 3 à 6,93 % au lieu des 6,26 % initialement prévus, puisque le taux d'atterrissage est un peu plus élevé que le taux initialement prévu.

Mme Roxane LUNDY : Madame la Présidente, je vous remercie. Je voudrais simplement réagir sur cette délibération et vous indiquer que bien évidemment, conformément à ce qui avait été évoqué lors du Conseil Communautaire de Débat d'Orientation Budgétaire, où nous étions opposés à la hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous voterons contre cette délibération.

Mme Marianne SECK : Merci Madame la Présidente. Effectivement, je souhaiterais dire un mot également sur cette Taxe d'Ordures Ménagères. J'ai déjà plusieurs fois abordé le sujet des déchets, c'est une chose sur laquelle on revient régulièrement et je souhaiterais encore insister aujourd'hui et vous dire qu'il est compréhensible de constater l'augmentation de la Taxe d'Ordures Ménagères car c'est un modèle de société orienté vers la surconsommation qu'il faut changer, et qui n'est pas seulement de la responsabilité des communes. Cela dit, la commune a le pouvoir de proposer des alternatives dans le traitement de nos déchets. J'imagine d'ailleurs une Agglomération du Beauvaisis, territoire zéro déchet, adhérente du Réseau Consigne et du Réseau Compost Citoyen, territoire qui facilite l'implantation de la consigne de vert sur notre territoire secteur créateur d'emplois ; territoire qui facilite le démarrage et l'accompagnement du compostage et des composteurs individuels que nous connaissons mais aussi des lombricomposteurs, très efficaces en appartements mais pas forcément accessibles à toutes les bourses. Ou encore la mise à disposition d'un package permettant de mettre en place des compostages partagés avec l'appui de maîtres composteurs, mais aussi surtout avec l'appui de guides composteurs bénévoles formés par l'Agglomération. J'imagine également le déploiement de micros ressourceries sur l'ensemble du territoire, afin de favoriser davantage le réemploi. J'imagine encore des gardes-champêtres qui assureraient une surveillance des zones sensibles et isolées, sur lesquelles (coupure 0'30'06'4) déposent sans gêne leurs décharges. Je l'ai déjà dit et je le redis aujourd'hui, des associations sont présentes sur notre territoire pour nous conseiller et je voudrais saluer la distribution de composteurs qui a lieu sur la commune de Bailleul-sur-Thérain,

(Suite) Mme Marianne SECK avec le soutien des associations Collembole et Zéro Déchet Beauvais ; et également l'appui de la ville de Beauvais à l'association Elan C.E.S. pour le recyclage du bois des dépôts sauvages du quartier Saint-Jean en mobilier urbain entre autres. Je vous invite à les rencontrer, afin de voir ce qu'ils sont en mesure d'apporter sur notre territoire. Je vous remercie.

Mme Béatrice LEJEUNE : Madame la Présidente. Moi je ne peux, et je pense qu'ici tout le monde ne peut qu'être d'accord pour diminuer nos déchets. C'est une réalité. On y travaille autant que faire se peut. Ceci étant, au-delà du fait de pouvoir réduire nos déchets, aujourd'hui il faut qu'on boucle un budget, un budget qui, au niveau des déchets, je le rappelle, est à 10 millions d'euros, et que même si on met en place, et c'est ce qu'on est en train de s'employer à faire, toute une politique de réductions de nos déchets, il n'en demeure pas moins qu'il restera toujours des déchets à traiter. Sachez qu'on y travaille, on a un groupe de travail encore vendredi prochain pour tenter de trouver les meilleures solutions. Je l'avais déjà dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire et je le redis, augmenter la T.E.O.M., qu'on soit de droite, de gauche, hommes, femmes, mais surtout élus, ce n'est pas une décision facile à prendre et nous la prenons en responsabilité parce que malheureusement, nous sommes confrontés à de très fortes augmentations. C'est le législateur qui a augmenté la taxe liée aux activités polluantes, ce n'est pas l'Agglomération, et aujourd'hui, par effet de ricochets, ça retombe sur notre Agglomération et sur d'autres Agglomérations. Donc sachez qu'on travaille à tout ça avec conviction mais avec, malheureusement, la dure réalité que l'on doit traiter au quotidien.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote sur cette première délibération.

J'ai compris que le groupe de Madame LUNDY votait contre. Est-ce que vous votez tous contre ? Alors Monsieur AURY et Madame CLINCKEMAILLIE.

M. Thierry AURY : Oui, nous votons contre Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : Donc vous êtes 7 à voter contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes

M. Jean-Pierre SENECHAL : Je suis une des 9 communes arrivées, j'ai eu l'occasion de discuter avec Lionel cet après-midi sur le sujet. Je partage la décision qui a été prise, si ce n'est que je m'abstiens dans le sens où ce n'est pas à notre avantage cette proposition, puisqu'on a revu les taux à la hausse par rapport aux conventions qui étaient engagées. Mais je vous rejoins malgré tout sur la décision qui vient là, si ce n'est que je m'abstiens par solidarité vis-à-vis de mon groupe. Merci.

Mme Caroline CAYEUX : En fait, elles ont été moins baissées que vous ne l'espérez ? Elles n'ont pas été remontées.

M. Jean-Pierre SENECHAL : Ce que je regrette, c'est qu'on a signé une convention en son temps quand on est arrivés sur la Communauté d'Agglo avec un réajustement sur 3 ans, qui est passé à 6 ans, et puis en fait cette année on ne rejoint pas les taux prévus dans cette convention ; on les a légèrement augmentés par rapport à l'augmentation que doit pratiquer l'Agglo par rapport aux besoins de financement.

M. Lionel CHISS : Juste pour bien réexpliquer à tout le monde, que tout le monde ait bien compris ce qu'est le mécanisme. Le taux 2020 des 9 communes de la région de Crèvecœur était à 8,14 %, taux qui auparavant était à 2,5 % est passé à 4,51. Donc la différence ça fait sur 3 ans 1,20 (coupure) par an, et donc on a préféré lisser, on a proposé à la Commission, ce qui a été acté de lisser sur 3 années cette différence entre 8,14 et 4,51 alors qu'on aurait dû être sur une différence entre 8,14 et 2,50. Ce qui fait que cette descente est un peu plus lente qu'elle n'était prévue, c'est vrai, mais on trouvait que c'était un compromis acceptable, même si je comprends que c'est un petit effort supplémentaire qui est demandé aux élus de ces communes.

M. Jean-Pierre SENECHAL : C'est la raison pour laquelle je ne vote pas contre mais je m'abstiens. Merci.

Mme Caroline CAYEUX : Nous étions à 7 votes contre, 1 abstention. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Donc ça fait 80 moins 8, ça fait 72 votes favorables.
C'est adopté à la majorité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0062

Budget de l'exercice 2021 - autorisations de programmes et crédits de paiement

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Il est rappelé que la réglementation budgétaire et comptable n'impose aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'une programmation annuelle en matière d'investissement. Cependant, chargés de la maîtrise d'ouvrage d'investissements conséquents, dont la réalisation dépasse le cadre annuel, ils peuvent programmer la réalisation de certains investissements sur plusieurs années.

Afin de dépasser le principe de l'annualité budgétaire, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a décidé, dès l'année de sa création, de suivre ses principales opérations d'investissement au travers d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). C'est ainsi que l'assemblée délibérante pour chaque opération d'importance, vote une autorisation de programme, un rythme prévisionnel de réalisation et des crédits de paiement. En outre, cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme et de n'inscrire au budget de chaque année que les crédits de paiement strictement nécessaires. La procédure des AP/CP assure ainsi à la collectivité une meilleure sincérité budgétaire en réduisant le recours au report de crédits d'une année sur l'autre.

Pour le budget principal :

Les **clôture** des autorisations de programme suivantes sont proposées :

- 200509 – Maladrerie St Lazare : cette autorisation, créée en 2005 n'a plus lieu d'être.
- 200710 – CFA, cette AP a été créée en 2007 et ne fait l'objet d'aucun mouvement depuis plus de 5 ans. Un solde, marginal, restait inscrit inutilement

Les **ajustements et l'ouverture** d'autorisations de programme sur les fonds de concours : Il convient de laisser, sur l'ancienne opération, les subventions votées sur l'ancien mandat, et d'ouvrir sur la nouvelle mandature, une nouvelle autorisation de programme. C'est ce qui est appliqué sur :

- 201507 et 201507B : le fonds de développement communautaire
- 201510 et 202110 : le programme d'eaux pluviales
- 201511 et 202111 : le fonds de concours voirie
- 201516 et 202116 : l'aide à l'immobilier d'entreprise
- 201804 et 202113 : fonds de concours petit patrimoine rural

Deux **créations** sont proposées :

- 201903 – Réhabilitation de l'école d'arts. 300 000 €. Ces travaux auront lieu sur 2 ans
- 202121 – Travaux sur les zones d'activités économique : 8 Millions. Ces travaux de voirie ont un coût important, la procédure des APCP permettra une meilleure gestion des opérations.

Pour le budget annexe transports

T01 – Acquisition de bus. Clôture de l'opération de programme, une nouvelle autorisation sera proposée après l'approbation de la nouvelle DSP

Il est proposé au conseil communautaire d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux annexés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 75

Abstention : 7



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

2 – BUDGET DE L'EXERCICE 2021 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0071

Budget primitif de l'exercice 2021 - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2021 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 19 février 2021.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14et M4),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 079 940,00 €	75 079 940,00 €
INVESTISSEMENT	17 807 653,00 €	17 807 653,00 €
TOTAL	92 887 593,00 €	92 887 593,00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	236 655,00 €	236 655,00 €
INVESTISSEMENT	120 101,00 €	120 101,00 €
TOTAL	356 756,00 €	356 756,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 715 000,00 €	2 715 000,00 €
INVESTISSEMENT	2 235 000,00 €	2 235 000,00 €
TOTAL	4 950 000,00 €	4 950 000,00 €

	Dépenses	Recettes
ZONE DE PINCONLIEU		
FONCTIONNEMENT	171 400,00 €	171 400,00 €
INVESTISSEMENT	85 700,00 €	85 700,00 €
TOTAL	257 100,00 €	257 100,00 €

	Dépenses	Recettes
ZONE DE BEAUVAIS TILLE		
FONCTIONNEMENT	6 666 460,00 €	6 666 460,00 €
INVESTISSEMENT	6 093 460,00 €	6 093 460,00 €
TOTAL	12 759 920,00 €	12 759 920,00 €

	Dépenses	Recettes
ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES		
FONCTIONNEMENT	45 410,00 €	45 410,00 €
INVESTISSEMENT	45 405,00 €	45 405,00 €
TOTAL	90 815,00 €	90 815,00 €

	Dépenses	Recettes
ZAC SAINT MATHURIN		
FONCTIONNEMENT	855 010,00 €	855 010,00 €
INVESTISSEMENT	855 005,00 €	855 005,00 €
TOTAL	1 710 015,00 €	1 710 015,00 €

	Dépenses	Recettes
ZA TRANSFEREES		
FONCTIONNEMENT	575 010,00 €	575 010,00 €
INVESTISSEMENT	575 005,00 €	575 005,00 €
TOTAL	1 150 015,00 €	1 150 015,00 €

	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	7 435 312,00 €	7 435 312,00 €
INVESTISSEMENT	11 321 368,00 €	11 321 368,00 €
TOTAL	18 756 680,00 €	18 756 680,00 €

	Dépenses	Recettes
SPANC		
FONCTIONNEMENT	74 033,00 €	74 033,00 €
INVESTISSEMENT	37 825,00 €	37 825,00 €
TOTAL	111 858,00 €	111 858,00 €

	Dépenses	Recettes
TRANSPORTS		
FONCTIONNEMENT	10 045 957,00 €	10 045 957,00 €
INVESTISSEMENT	2 213 860,00 €	2 213 860,00 €
TOTAL	12 259 817,00 €	12 259 817,00 €

	Dépenses	Recettes
GNV		
FONCTIONNEMENT	496 122,00 €	496 122,00 €
INVESTISSEMENT	155 717,00 €	155 717,00 €
TOTAL	651 839,00 €	651 839,00 €

- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité ;
- Acter l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;
- Reprendre la provision constituée en en 2016 pour un montant total de 358 054 euros pour les indemnités dues, par le SMDO, à Véolia suite à l'abandon du projet « Syméo ». Les indemnités ont pu être honorées par la reprise des soldes du syndicat.
- Décider le remboursement partiel des avances faites sur le budget annexe du Haut Villé par le budget principal pour un montant de 1 750 000 euros.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 75

Abstention : 7



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Mme Caroline CAYEUX : Permettez-moi, chers collègues, avant de donner la parole à Lionel CHISS qui va vous présenter plus en détails le contenu de ce budget primitif et des budgets annexes, de vous dire quelques mots sur la structure de ce budget principal, sa construction et les engagements qu'il porte.

Vous le savez toutes et tous, nous avons dû construire ce budget principal 2021, ainsi que les budgets annexes, dans un contexte extrêmement dégradé sur le plan économique, social et financier, du fait de la pandémie mondiale. Si on effectue un zoom sur le coût de l'épidémie du Covid-19 pour notre Agglo, on se rend compte que depuis le début de la crise, nous avons dû supporter près de 2,3 millions d'euros de charges non prévues. Je dis bien de 2,3 millions d'euros de charges non prévues. Cette évaluation prend en compte le cumul des diminutions de recettes et des variations de nos dépenses. C'est un montant considérable et cela explique la structure de ce budget, qui est donc un budget de transition. Vous constaterez en effet que l'impact de la crise épidémique a des conséquences directes sur notre niveau d'investissement, puisque ce dernier va diminuer en 2021 de 23 %, c'est-à-dire de 4,4 millions d'euros que nous ne pourrions pas mobiliser pour la réalisation de nos projets. Ainsi, nous nous contenterons de poursuivre et de clôturer les actions déjà engagées ou programmées. Je pense à la rénovation de la piscine Trubert de Bresles ; je pense à la poursuite qui, je l'espère, va quand même prendre place, la construction du théâtre qui va enfin finir à arriver ; et notre participation au P.N.R.U. Argentine, Saint-Lucien. Tout ça pour souligner que oui, en 2021 l'Agglo entre dans une année budgétaire délicate pendant laquelle il faudra être rigoureux et, si vous me permettez l'expression, se serrer un peu la ceinture, mais pour mieux rebondir les années suivantes.

Je voudrais remercier une fois encore l'ensemble des élus et plus particulièrement Lionel CHISS, ainsi que nos services, pour leur mobilisation et leur capacité à nous présenter un budget qui va permettre à notre Communauté d'Agglo de continuer à pleinement jouer son rôle en faveur de notre territoire et de ses habitants. Le budget principal totalise 92,8 millions d'euros dont 75 en fonctionnement ; la section d'investissement enregistre une diminution globale de 19 % pour atteindre 17,8 millions d'euros ; et le recours à l'emprunt, une augmentation de près de 6 %, conséquence directe de la diminution de l'autofinancement.

Voilà les quelques points que je voulais mettre en exergue devant vous. Je vais maintenant laisser la parole à Lionel CHISS.

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Présidente. Effectivement, les 4 délibérations qui viennent concernent le budget et donc mon propos sera introductif à ces 4 délibérations.

Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous propose d'examiner les budgets primitifs 2021, d'abord le budget principal, puis les 11 budgets annexes de notre collectivité. Mon propos éclairera donc, comme je vous l'ai dit, les délibérations de 2 à 5, qu'il vous appartiendra ensuite de voter. Dans le contexte extrêmement perturbé que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant, et que Madame la Présidente vient de rappeler, je tiens à saluer tout particulièrement le travail de tous les services et des élus, travail de longue haleine car débuté en septembre 2020. Ces nombreuses heures d'échanges et de réflexions autour de la construction budgétaire ont montré une nouvelle fois à quel point l'intelligence collective est utile dans les moments de crise.

(Suite) M. Lionel CHISS : Ce travail me permet de vous présenter, ce soir, un budget qui certes nous permet de maintenir un certain niveau d'investissement, même s'il est en net recul par rapport aux années précédentes, mais il s'agit surtout d'un budget extrêmement contraint, enregistrant des pertes de recettes significatives et des charges exceptionnelles toutes aussi importantes nous amenant à la plus grande prudence.

En ce qui concerne le budget principal. Ce budget a fait l'objet d'un débat préalable important tant en Commission que lors de notre séance du Conseil du 19 février dernier, et les propositions qui sont sorties sont confirmées ce soir. Comme vous le savez déjà, et comme l'a rappelé la Présidente, notre budget est mis fortement sous tension du fait de l'environnement économique complexifié par la crise que nous traversons qui modifie tous les repères, notamment en matière de fonctionnement : annulations d'événements, pertes de recettes, charges exceptionnelles. Et également, du fait de la structure même du budget de l'Agglo, qui gère ???(coupure 0'41'01'7), qui elles-mêmes sont fortement impactées par la pandémie : la culture, le sport, l'économie et les transports.

A ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent des éléments structurels importants, sur lesquels je reviendrai, qui génèrent des dépenses supplémentaires, pour le moment qui sont incompressibles. Dans ce contexte, notre budget principal pour 2021 totalise 92,8 millions d'euros, soit 65 % de l'ensemble des budgets de l'Agglomération, dont 75 millions d'euros en fonctionnement en progression de 1,93 % par rapport à 2020. Les impôts et taxes représentent 69 % de ces recettes, à 51,4 millions d'euros de ressources fiscales, montant en progression de 3,8 %, du fait principalement de l'augmentation de la T.E.O.M., conformément à ce qui a été discuté lors des orientations budgétaires. Les nouveaux taux vous ont ainsi été proposés, comme nous venons de le voter dans la délibération numéro 1, 4,51 % pour les zones 1 et 2, et 6,93 % pour la zone 3, dont le taux continue à diminuer afin de tendre progressivement vers le taux général. Les dotations et participations sont en diminution de 281 000 €, pour tenir compte des notifications reçues en 2020. Les subventions sont également en diminution mais équilibrées logiquement par la diminution des dépenses subventionnées. Les produits et les services sont prévus avec une baisse de 341 000 €, en baisse de 6 % par rapport au B.P. 2020, conséquence directe de la crise sanitaire entraînant la fermeture des équipements sportifs et culturels. Les dépenses dites réelles progressent, elles, de 3,81 %, soit de 2,55 millions d'euros pour atteindre un total de 69,7 millions d'euros.

Comme je vous l'ai indiqué, un certain nombre d'augmentations de dépenses sont subies, certaines sont structurelles. Il en va ainsi de la compétence déchets qui voit ses dépenses progresser de 9 %, notamment dû à notre contribution au S.M.D.O. qui augmente de 800 000 €, justifiant entre autres la décision que nous prenons sur les taux de T.E.O.M. Les charges de personnel progressent de 590 000 €, ??? (coupure 0'42'58'2) de la variation normale dite G.V.T., Glissement Vieillesse Technicité. Et enfin, nous anticipons une augmentation du coût d'entretien, de réparations et des fluides, des espaces aquatiques à hauteur 332 000 €.

D'autres dépenses, elles, sont conjoncturelles, nous l'espérons. Nous constatons ainsi une augmentation significative de la subvention d'équilibre au budget annexe transport de 623 000 €, effet notamment de la baisse estimée du Versement Transport, du fait de l'épidémie de Covid et de ses conséquences notamment en termes d'activité partielle dans les entreprises. La subvention d'équilibre du budget transport, que nous voterons tout à l'heure, est ainsi estimée à 1,667 million d'euros en 2021.

Au-delà de ces dépenses subies, il est fondamental de noter que ce budget intègre quand même des dépenses liées à de nouveaux projets, comme le campus connecté, les études préalables à la mise en place d'un P.L.U.I, les études relatives à la prévention en matière de déchets et à l'optimisation des points de collectes, le service de covoiturage communautaire Klaxit qui devient un élément fondamental de notre politique de transport public,

(Suite) M. Lionel CHISS : ou encore le développement significatif des fonds alloués au programme Bien Chez Soi. Ainsi, même dans le cadre d'un budget contraint, nous ne perdons pas de vue nos objectifs et nous préparons l'avenir, même dans ce contexte si difficile.

Ces prévisions nous permettent d'escompter au B.P. 2021 un autofinancement de 5,4 millions d'euros, en diminution de 1,13 million d'euros, représentant 7,21% de notre autofinancement (coupure 0'44'20'1). Cet autofinancement est en diminution depuis 2 ans, puisqu'il était de 11 % en 2019. C'est donc une diminution d'autofinancement de plus de 3 millions d'euros qui est constatée depuis 2 ans. Cette situation nous invite à la plus grande prudence en matière d'investissements, afin de limiter au maximum l'augmentation de notre endettement. En ce sens, l'année 2021 est bien une année de transition, comme l'a rappelé Madame la Présidente.

Il est ainsi proposé de diminuer les investissements de 23 %, soit de 4,4 millions d'euros, et de les limiter à la poursuite des projets déjà engagés ou programmés, comme l'a rappelé Madame la Présidente : la piscine Trubert pour 1,4 million d'euros, le Théâtre pour 1 million d'euros, ou encore la participation au Programme de Rénovation Urbaine pour 500 000 € ; au maintien des fonds de concours votés en autorisation de programme, fonds d'aide à l'habitat pour 1 million d'euros, Fonds de Développement Communautaire pour 300 000 €, fonds de concours pour 150 000 € ; au programme de travaux et d'acquisition, notamment les travaux sur les zones d'activités économiques pour près de 2,7 millions d'euros ou encore sur les eaux pluviales pour 500 000 € ou l'acquisition de conteneurs pour 400 000 €. Sur les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services, nous avons également prévu la reconduction de l'aide d'urgence aux entreprises pour 1 million d'euros et nous verrons dans quelle mesure nous aurons à la mobiliser. Et, bien entendu, au remboursement de la dette qui est une dépense obligatoire et qui représente 2,56 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement enregistre une diminution globale de 19 % pour atteindre 17,8 millions d'euros et le recours à l'emprunt, une augmentation de près de 6 %, conséquence directe de la diminution de l'autofinancement.

Vous l'avez compris, nous avons construit ce budget 2021, encore extrêmement impacté par le contexte sanitaire, avec beaucoup de prudence et de responsabilités, garantissant une gestion rigoureuse de l'argent des contribuables du Beauvaisis.

En ce qui concerne les budgets annexes, la Communauté d'Agglomération compte 11 budgets annexes.

D'abord, les budgets annexes de zones qui couvrent les zones d'activités dont les terrains doivent être acquis, aménagés et commercialisés. Deux zones sont en fin de commercialisation et devraient être clôturées en 2021 ou 2022, le budget annexe du Haut-Villé et celui de Pinçonlieu. Lorsque l'intégralité des terrains seront vendus, les charges des espaces communs, voiries, espaces verts, éclairage public, devront être prises en charge par le budget principal. Les acquisitions de terrains et les travaux importants d'aménagement sont prévus sur la zone de Beauvais-Tillé et Novaparc pour 5,8 millions d'euros, la zone de Saint-Mathurin pour 855 000 €, et le budget annexe des zones d'activités transférées suite à la loi NOTRe pour 745 000 €. Un bilan de zones vous est présenté pour chacun de ces budgets. Le résultat de clôture prévisionnel indique la participation que devra supporter le budget principal lors de la clôture de ces budgets.

Le budget annexe assainissement est financé pour son fonctionnement par la redevance assainissement à hauteur de 6,4 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 4 %, conséquence de l'augmentation des frais engendrés par la crise du Covid. Les dépenses d'investissement, elles, augmentent de près de 20 % avec 11,3 millions d'euros, pour notamment la reconstruction de la station d'épuration de la Neuville-en-Hez pour 4,3 millions d'euros, les travaux annuels sur les réseaux, les branchements et les stations d'épuration.

(Suite) M. Lionel CHISS : Ces dépenses sont financées par des subventions attendues en augmentation de 135 % et le recours à l'emprunt qui augmente de 33 %, passant de 4,7 millions à 6,3 millions d'euros. Il s'agit d'un maximum qui sera sans doute revu à la baisse lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats 2020.

Le budget annexe transports est maintenant décliné par politiques. Il vous est présenté par programmes et certains sont déclinés en actions. Six programmes sont donc définis : moyens généraux, subventions, bus, cars, vélos et voitures. Comme nous l'avons vu précédemment, la subvention d'équilibre du budget principal augmente de 623 000 € du fait des conséquences de la crise sanitaire sur le versement mobilité, et aussi du fait de l'achat de matériel de protection et de produits sanitaires, ou encore de la baisse de la participation du S.M.T.C.O. au programme bus à hauteur de 260 000 €. Et une nouvelle dépense de 150 000 € est inscrite pour l'entretien indispensable du bassin de rétention des eaux pluviales situé sur le dépôt de bus. Comme déjà évoqué, le programme voiture prévoit la prestation Klaxit, application mobile permettant aux habitants de l'Agglo de covoiturer facilement à prix réduit, le montant budgété pour ce nouveau service est de 178 000 €. Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

En synthèse, les reversements de fiscalité aux communes constituent toujours la première dépense de la collectivité, 19 %. Le développement économique, les déchets, l'assainissement et les transports couvrent presque 50 % de nos dépenses. Nos sources de financement principales sont les impôts 39 %, et les dotations de l'Etat 18 %. Le recours à l'emprunt atteint 16,54 %, il était de 14 % en 2020. Enfin, le coût prévisionnel de la crise sanitaire est significatif, si nous reprenons les diminutions de recettes et les variations de dépenses sur tous nos budgets, c'est près de 2,3 millions d'euros que nous devons supporter, comme l'a dit en préambule Madame la Présidente. En conclusion, nous devrions pouvoir réaliser le tour de force de maintenir un niveau correct d'investissement, tout en contenant l'évolution de notre dette, en vous rappelant qu'on ne meurt pas de sa dette, on meurt de ne plus pouvoir en faire, d'où l'importance de l'autofinancement. Ne nous leurrions pas, il va nous falloir travailler à améliorer notre autofinancement sur les années à venir afin de pouvoir financer les investissements nécessaires au développement de notre territoire. Mais « un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit une opportunité dans chaque difficulté », disait Churchill. Construire ce budget est difficile mais nous oblige à nous interroger sur nos pratiques, sur nos forces et nos faiblesses. Notre territoire est extrêmement résilient et porteur, j'en suis certain, d'un développement économique à venir très important devant générer ainsi des recettes fiscales supplémentaires, qui nous permettront notamment de consolider notre autofinancement.

Mme Roxane LUNDY : Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers. Je vous remercie pour la présentation de ce budget et renouvelle, comme je l'avais fait en Conseil Municipal, mes remerciements aux agents et aux conseillers qui ont travaillé difficilement pour le réaliser dans le contexte que nous connaissons, avec toutes les incertitudes encore liées à la crise sanitaire. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit, nous le voyons sans surprise, ce budget est une nouvelle fois fortement impacté par la crise que nous vivons, qu'il s'agisse des dépenses nouvelles liées au Covid, qu'il s'agisse de la forte diminution des recettes usagers liée à une baisse de la fréquentation des équipements de l'Agglo ou encore aux fermetures sanitaires, de la hausse des interventions sociales et de santé ou encore des biens mauvaises décisions nationales qui sacrifient notre secteur culturel, bien jugé non essentiel, il s'agit bel et bien d'un budget impacté. Bien sûr, comme vous le savez, nous avons déjà fait part de nos inquiétudes quant à la baisse du niveau d'investissements, nécessaires au développement du Beauvaisis, à certains projets inscrits à ce budget, à Beauvais avec la Z.A.C. Vallée du Thérain, ou encore de nos désaccords avec certains d'entre eux comme avec Novaparc qui détruit des terres agricoles alors même que le Livre vert de Beauvais s'était engagé à ne plus détruire un seul hectare.

(Suite) Mme Roxane LUNDY Mais il s'agit là d'un budget communautaire, qui permet la solidarité entre les communes et certains investissements financent des projets communaux importants, voire essentiels, pour le développement de notre Agglomération et nous aurons toujours à cœur de les soutenir.

Permettez-moi tout de même de souligner qu'en matière d'action économique, alors que le fonds d'aide d'urgence aux entreprises est reconduit, il est particulièrement dommage que vous n'ayez pas jugé utile, Madame la Présidente, d'expérimenter la proposition que nous vous avons formulée, de mettre en place un dispositif progressif de chèques cadeaux valables dans nos commerces, lieux culturels et restaurants locaux, à destination des foyers, afin de donner les moyens aux habitants de mieux vivre et de soutenir notre économie locale et nos commerçants. Vous reconnaissiez vous-même l'intérêt d'un tel dispositif, il est dommage que l'expérimentation d'une telle mesure n'ait pas été inscrite dans ce budget primitif compte tenu des conséquences de la crise pour le développement économique et l'employabilité dans notre territoire. C'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons sur ce budget primitif.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on va voter. Qui vote contre ? 7, Madame LUNDY c'est ça ? Vous votez contre ?

Mme Roxane LUNDY : Abstention Madame. Comme je viens de le dire.

Mme Caroline CAYEUX : Abstention. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? S'il n'y en a pas, les autres élus votent pour. Donc ça fait 73 votes favorables. Je vous remercie.
C'est adopté à la majorité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0056

Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2021

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée soit par des exigences du service public qui conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, soit par le fonctionnement du service public qui exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, soit enfin lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Il est rappelé que le montant de subventions se justifie par la volonté de l'agglomération de favoriser l'utilisation des transports urbains en décidant :

- de pratiquer une politique tarifaire avantageuse pour l'ensemble des usagers,
- d'appliquer la gratuité pour certaines catégories d'usagers à besoins spécifiques et/ou à faibles revenus : scolaires - de 18 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et personnes âgées.

Il est précisé que ce montant de subventions pour l'année 2021 est susceptible d'être ajusté dans le cadre d'une nouvelle délibération qui serait adoptée en cours d'année pour tenir compte des résultats 2020 et/ou des inscriptions budgétaires à opérer dans le cadre de futures décisions modificatives du budget annexe des transports.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 1 668 575 euros en fonctionnement et 244 640 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2021 (budget principal et annexe des transports).

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 75

Abstention : 7



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

4 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021

M. Lionel CHISS : La délibération numéro 4 est une délibération spécifique au budget annexe transports, où nous rappelons que nous proposons dans le budget de voter une subvention de fonctionnement d'équilibre de 1 668 575 € et de 244 644 € en investissement.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente. Sur ce budget annexe des transports, vous demandez d'équilibrer pour permettre à la fois la politique tarifaire et favoriser l'utilisation des transports et on est d'accord avec ces objectifs. Mais nous ne pouvons que vous rappeler aussi, à l'occasion de ce budget annexe des transports, les chiffres que nous avons pointés lors de notre débat sur le choix de gestion des transports urbains, avec des marges confortables réalisées par la société Transdev, qui gère les transports urbains à Beauvais. Et j'avais pointé à l'époque que sur ces dernières années ce n'est pas moins de 4 millions d'euros au total de marge qui, en plus, est faite par les actionnaires de Transdev. Nous pensons vraiment, alors que nous sommes dans une année de débats et de discussions sur ce que devront être nos choix en matière de transports, qu'il devient de plus en plus difficile de justifier le fait qu'on accorde des marges telles à des actionnaires privés qui ne nous apportent rien, ni compétences, ni investissements, alors que nos marges budgétaires se réduisent. Et on est vraiment là dans une logique où les bénéficiaires, quand il y en a, sont privatisés mais par contre, on fait toujours appel évidemment à la collectivité pour équilibrer les choses. Pour cette raison, et puis pour le même esprit que le vote sur le budget principal, nous nous abstiendrons sur le budget annexe transports.

Mme Caroline CAYEUX : Très bien. Je prends note. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? S'il n'y en a pas d'autres, c'est le même vote que les autres délibérations, ça fait 81 voix moins 7. C'est **adopté à la majorité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0055

Attribution de compensation prévisionnelle 2021

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Le 1° du point V de l'article article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI) mentionne que l'établissement public de coopération intercommunale verse une attribution de compensation à chaque commune membre, ou lorsque cette dernière est négative, en demande le versement à son profit.

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, les communes membres.

Vu la délibération du 29 juin 2017 déterminant les attributions de compensations définitives 2017 arrêtées par la CLECT du 08 juin 2017 pour les 44 communes de la CAB et le montant prévisionnel 2018 de ces attributions pour 2018,

Vu l'adhésion au 01 janvier 2018 de 9 nouvelles communes (Saulchoy, Muidorge, Rotangy, La Chaussée du Bois d'Ecu, Maulers, Francastel, Auchy la Montagne, Luchy et Crèvecœur-le-Grand) actée par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter les montants des attributions de compensation prévisionnelles 2021 selon l'annexe présentées ci-dessous ;
- de procéder au mandatement des attributions de compensation positives mensuellement et au recouvrement des attributions de compensation négatives trimestriellement.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

COMMUNES	Montants prévisionnels 2021
ALLONNE	494 825,79 €
AUCHY LA MONTAGNE	63 645,15 €
AUNEUIL	350 299,09 €
AUTEUIL	29 910,70 €
AUX MARAIS	-17 414,00 €
BAILLEUL SUR THERAIN	641 976,54 €
BEAUVAIS	16 723 549,41 €
BERNEUIL-EN-BRAY	-17 310,02 €
BONLIER	14 489,00 €
BRESLES	766 312,25 €
CREVECOEUR LE GRAND	599 250,08 €
FAY SAINT QUENTIN	45 695,89 €
FONTAINE-ST-LUCIEN	-3 472,00 €
FOUQUENIES	-10 891,00 €
FOUQUEROLLES	56 338,74 €
FRANCASTEL	99 654,85 €
FROCOURT	-11 570,00 €
GOINCOURT	-26 732,00 €
GUIGNECOURT	-3 957,20 €
HAUDIVILLERS	71 998,50 €
HERCHIES	2 250,90 €
HERMES	709 875,39 €
JUVIGNIES	-6 591,00 €
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	56 197,09 €
LAFRAYE	29 449,85 €
LAVERSINES	100 257,70 €
LE MONT ST ADRIEN	-20 615,00 €
LE SAULCHOY	17 798,76 €
LITZ	66 607,30 €
LUCHY	100 892,08 €
MAISONCELLE-ST-PIERRE	-3 464,00 €
MAULERS	42 524,82 €
MILLY SUR THERAIN	-10 419,11 €
MUIDORGE	26 375,62 €
NEUVILLE EN HEZ	123 678,38 €
NIVILLERS	-5 962,00 €

Après en avoir
CONSEIL

PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	-13 140,00 €
RAINVILLERS	-19 103,00 €
REMERANGLES	79 325,27 €
RUE SAINT PIERRE	99 195,20 €
ROCHY-CONDE	61 000,64 €
ROTANGY	33 612,47 €
SAINT GERMAIN LA POTERIE	-10 830,00 €
SAINT LEGER EN BRAY	-661,00 €
SAINT MARTIN LE NŒUD	-36 121,00 €
SAINT PAUL	-10 425,06 €
SAVIGNIES	-15 050,00 €
THERDONNE	55 876,40 €
TILLE	141 773,30 €
TROISSEREUX	-39 974,22 €
VELENNES	23 863,77 €
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	-10 237,00 €
WARLUIS	-5 083,05 €
TOTAL	21 429 479,27 €
S/TOTAL AC positives	21 728 500,93 €
S/TOTAL AC négatives	-299 021,66 €

délibéré, le

Total **21 429 479,27 €**

Nbre communes AC positive :

31

Nbre communes AC négative :

22

COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 82



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

5 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2021

M. Lionel CHISS : Il s'agit de voter les montants des attributions de compensation prévisionnelle pour 2021, selon l'annexe qui est attachée à la délibération, et de procéder au mandatement des attributions de compensation. Pour faire simple, c'est la reconduction des attributions de compensation de l'année 2020.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0052

Convention de mutualisation couvrant la mise en place des services communs et des services mis à disposition entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), la ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'office du tourisme

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a été créée le 1^{er} janvier 2004. La mise en place de cette structure a conduit à réinterroger le mode de fonctionnement et les organisations, en recherchant une optimisation des services rendus.

Les mutualisations de services ont naturellement été un vecteur de cette adaptation. La communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais se sont ainsi engagées dans une telle démarche de mutualisation.

Une première convention a ainsi été conclue le 10 novembre 2005, modifiée le 12 juillet 2007 puis le 9 janvier 2009, afin que la communauté d'agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques et administratifs de la Ville de Beauvais. Réciproquement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a, par convention du 28 décembre 2007, modifiée le 9 janvier 2009, mis à disposition certains de ses personnels au profit de la Ville.

Une nouvelle convention a été conclue au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de quatre ans, se substituant aux conventions préalablement signées, intégrant le CCAS qui avait réuni avec la Ville sous une seule direction leurs services informatiques, la direction des ressources humaines et la direction des finances.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012 pour introduire de nouveaux services mis à disposition, puis en 2013 à nouveau, avec l'introduction à cette occasion de l'Office de tourisme du Beauvaisis (OTAB).

En 2014, la convention a de nouveau été modifiée avec notamment la mise en place de services communs aux signataires.

En 2016, un dernier avenant a été conclu pour adjoindre de nouveaux services dans le périmètre de la mise à disposition.

La convention organisant les services communs arrivant à expiration, il convient donc de conclure une nouvelle convention organisant les modalités d'institution des services communes entre les Parties.

D'autres communes membres de la Communauté d'agglomération et d'autres établissements publics pourraient également en bénéficier ultérieurement par la signature d'un avenant à la présente convention, pour sa durée restant à courir.

Deux conventions sont présentées à savoir :

- **Une convention portant sur les mises à disposition des moyens relatives à l'exercice des transferts de compétences.** La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de déterminer les modalités de mise à disposition :
 - de services ou parties de services de la Commune au profit de la Communauté d'agglomération, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Communauté d'agglomération, de ses compétences ;
 - de services ou parties de services de la Communauté d'agglomération au profit de la Commune, en vue d'assurer des missions relatives à l'exercice, par la Commune, de ses compétences.
- **Une convention portant sur les services communs.** La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, et dans un souci de rationalisation des services, de préciser les conditions dans lesquelles des services chargés, en dehors des compétences transférées, de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles sont mis en commun entre les Parties.

Les objectifs de deux nouvelles conventions sont les suivants :

- de remettre à plat un processus amorcé depuis des années et éprouvé via des dispositions successives globalement vertueux mais pouvant être amélioré ;
- de rendre le mécanisme plus simple à l'attention des élus et des services.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions ci-annexées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 82



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

6 – CONVENTION DE MUTUALISATION COUVRANT LA MISE EN PLACE DES SERVICES COMMUNS ET DES SERVICES MIS A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (C.A.B.), LA VILLE DE BEAUVAIS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET L'OFFICE DU TOURISME

Mme Caroline CAYEUX : Cela fait un certain nombre d'années qu'il y a des conventions de mutualisation qui ont été passées. Nous vous en proposons deux, à savoir une convention portant sur la mise à disposition des moyens relatifs à l'exercice des transferts de compétences. Elle a pour objet, conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déterminer les modalités de mise à disposition. Et puis, une deuxième qui porte sur les services communs, à savoir dans un souci de les rationaliser, de préciser les conditions dans lesquelles les services chargés, en dehors des compétences transférées, sont mis en commun entre les parties.

L'objectif de ces deux nouvelles conventions est de remettre à plat un processus amorcé depuis des années et de rendre le mécanisme plus simple à l'attention des élus et des services.

Je vous propose d'adopter ces deux nouvelles conventions. Est ce qu'il y a des questions ?

Est ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité.**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0043

Tableau des emplois

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

Il est proposé une modification du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il convient de procéder aux ajustements suivants en vue de remplacer des agents partis (retraite ou mutation) et de renforcer les services communautaires.

Ainsi concernant ce dernier point, à la direction mutualisée des ressources humaines, il est envisagé la création d'un emploi afin d'accompagner les agents et de prévenir des règles de santé et de sécurité au travail.

Le tableau ci-dessous reprend les ajustements souhaités :

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme (sauf indications contraires)	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou le cas échéant, contractuel)	Nb
Création/ Suppression	Chantiers d'insertion	Encadrant technique Agent de maîtrise principal	Encadrant technique/ Cadre d'emplois des techniciens ou des agents de maîtrise	1
Création/ Suppression	Service carrière paye	Responsable adjoint service (référént e retraite/paie)/ Attaché	Responsable adjoint service (référént e retraite/paie)/ Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création/ Suppression	Médiathèques	Agent de médiathèque/ Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	Agent de médiathèque/ Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	1
Création	Prévention -Santé sécurité au travail	/	Un agent de prévention des risques, accompagnateur social auprès des agents/ Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
Création/ Suppression (mutation)	SIG	Technicien SIG/ Technicien principal de 1 ^{re} classe	Technicien SIG/ cadre d'emplois des ingénieurs	1

*sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2021, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Le Conseil est par ailleurs informé de la mise à disposition au bénéfice de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'un agent de la mairie de Crèvecœur-le-Grand afin d'entretenir la coulée verte sur le territoire de l'agglomération à raison de 80% d'un temps complet du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 82



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

7 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Caroline CAYEUX : Le dossier n° 7 concerne le tableau des emplois et est un ajustement des emplois communautaires pour les motifs suivants : des modifications de grade suite au remplacement d'agents partis pour divers motifs, retraite, disponibilité et mutation. Il s'agit en l'espèce d'une transformation de 4 emplois, tel que mentionné au tableau ci-après. Et puis une création d'emploi, à la Direction mutualisée des Ressources Humaines, en créant un poste pour accompagner les agents et prévenir des règles de santé, de sécurité du travail.

Je voudrais d'ailleurs informer le Conseil de la mise à disposition, au bénéfice de la C.A.B., d'un agent de la mairie de Crèvecœur afin d'entretenir la Coulée Verte sur le territoire de l'Agglo à raison de 80 % d'un temps complet du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Je vous propose d'adopter cette délibération. Pas de questions ? Même vote, **unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0049

Avenant au règlement relatif au régime indemnitaire

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2018, validant le nouveau règlement relatif au régime indemnitaire et instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois de la communauté d'agglomération, composé pour partie de l'indemnité de fonction sujétions et expertise (IFSE) et pour partie du complément indemnitaire annuel (CIA) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 février 2019, amendant le règlement relatif à ce régime indemnitaire afin d'y intégrer les évolutions des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des conseillers socio-éducatifs ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2019, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, des modalités relatives à l'IFSE régisseurs, des aménagements des dispositions relatives à la clause de sauvegarde et de modifier les conditions de prise en compte de l'expérience professionnelle indépendamment du grade ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2019, portant modification des dispositions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA) prévues dans ce règlement et fixant les modalités de versement de CIA au titre des années 2018 et 2019 ;

Considérant l'engagement relatif au CIA, pris à l'article II-B alinéa 4 du chapitre II du titre 2 dudit règlement qui dispose que « les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent à compter de 2021 seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2020 en concertation avec les représentants du personnel » ;

Considérant que l'organisation mutualisée de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et du CCAS conduit à arrêter un dispositif commun à l'ensemble des collectivités ;

Considérant le dialogue social mené depuis le début de l'année 2020 autour de ce dispositif ;

Considérant l'avis du comité technique CAB en date du 12 mars 2021 ;

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter l'avenant au règlement relatif au régime indemnitaire, ci-après annexé, précisant les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- d'allouer à ce dispositif une enveloppe financière correspondant à 150 € par poste relevant du RIFSEEP au titre de l'année évaluée étant précisé, d'une part, que ce montant ne préjuge pas du montant individuel qui sera attribué à chaque agent et, d'autre part, qu'il sera révisé chaque année avec un objectif de progressivité visant à atteindre le montant de 200 € d'ici trois ans ;
- d'appliquer l'ensemble de ces dispositions à compter de la campagne d'entretiens professionnels annuels 2021 (évaluation de l'année 2020).

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 75

Abstention : 7



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

8 – AVENANT AU REGLEMENT RELATIF AU REGIME INDEMNITAIRE

Mme Caroline CAYEUX : Le dossier du numéro 8 concerne le régime indemnitaire de la C.A.B. et la définition des modalités d'attribution d'un Complément Indemnitaire Annuel.

L'évaluation de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents sera objectivée à l'occasion de l'entretien professionnel annuel selon les modalités suivantes : 20 % au regard de l'engagement professionnel ; 60 % au regard de la valeur professionnelle de l'agent, il y a 12 critères distincts d'analyses ; et 20 % au regard de l'appréciation générale de l'agent.

Le montant de plafond de ces compléments indemnitaires est fixé à 400 €, quelle que soit la catégorie d'emploi de l'agent.

Je vous propose d'adopter cette délibération ce soir, considérant que le dialogue social mené depuis le début de l'année 2020 a été mené autour du dispositif, avec l'avis du Comité Technique C.A.B. en date de mars 2021.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente. Quel a été le vote du Comité Technique sur cette proposition de régime indemnitaire ?

M. Jacques DORIDAM : Oui, le vote a été favorable à la majorité, puisque la C.G.T et S.U.D ont voté contre et F.O s'est abstenu, et les représentants de la majorité ont voté pour.

M. Thierry AURY : Merci. Donc ce qui signifie tout de même qu'il y a eu une forte majorité des représentants du personnel qui ont voté contre cette proposition et ils ont voté contre cette proposition parce que c'est une dégradation de leur régime par rapport à ce qui se passe actuellement. Puisque, actuellement, les agents touchaient au moins 150 € par an, on est sur une prime annuelle, et on est là maintenant sur un niveau qui n'est plus celui-là. Et donc il y avait une demande des personnels à ce qu'on maintienne au moins ce niveau de 150 € annuels et même de l'augmenter, en sachant qu'on a beaucoup d'agents territoriaux qui ont des salaires très bas. Pour la même raison qui a fait que nous nous sommes abstenus au Conseil Municipal, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme Caroline CAYEUX : Je voudrais vous préciser, Monsieur AURY, que pour la première année ils ont touché 150 € et que c'était en attendant le vote de cette délibération qui allait la porter à 400 €. Je tiens quand même à vous préciser ce nouveau déroulement.

M. Thierry AURY : Là on parle, ils touchaient au moins tous 150 € annuels. Là on parle de la manière dont est calculée l'enveloppe qui est de 400 € par le nombre d'agents mais ensuite, ce qui est attribué à chaque agent est très différencié et on peut avoir des agents qui touchent nettement moins que les 150 € qu'ils touchaient tous au moins jusqu'ici.

Mme Caroline CAYEUX : Alors on va passer au vote. J'ai bien compris, vous vous abstenez, c'est ça ?

M. Thierry AURY : Oui Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : 7 abstentions. Est ce qu'il y a d'autres abstentions ? Il n'y en a pas donc ça fait 74 votes favorables. C'est **adopté à la majorité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0037

Habitat public – Aides à la pierre – subvention à Clésence pour l'opération de restructuration de l'immeuble situé 26 rue Carnot à Beauvais (ancien « Mc Donald's »)

MME. Brigitte LEFEBVRE, Vice-Présidente

En juin 2018, la ville de Beauvais et ses partenaires financeurs ont signé une convention – cadre « Action cœur de ville ». Cette dernière se décline en plusieurs axes d'intervention stratégiques, s'articulant autour de la promotion d'une offre attractive de logements et d'un développement économique et commercial équilibré.

Un des enjeux de l'axe 1 - « développement d'une offre attractive de logements » - est d'adapter le parc existant du cœur de ville en se saisissant des friches commerciales constituant des opportunités foncières, et des outils d'« aide à la pierre » fléchés et mobilisés sur des opérations dédiées en cœur de ville.

Un projet répondant à ces objectifs concerne l'immeuble situé au 26 rue Carnot à Beauvais. Il occupe un emplacement stratégique du secteur commerçant du centre-ville et permet de réaliser une opération mixte qualitative d'habitat et de commerce.

Jusqu'en juin 2013, ce bâtiment abritait l'enseigne de restauration « McDonald's ». Son déménagement a laissé le local vacant, et les différentes pistes de renouvellement d'activité n'ont pas abouti.

Après l'acquisition du foncier par l'Etablissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO), des études ont conclu à une restructuration de l'immeuble pour y construire 18 logements de typologies 1 à 5, financés en loyer intermédiaire pour 13 logements et en PLS (*prêt locatif social*) pour 5 logements, représentant ensemble une surface utile de 1117 m². Le projet comporte aussi une surface commerciale en rez-de-chaussée.

Cette opération, qui s'inscrit dans la dynamique du cœur de ville de Beauvais, est conduite en partenariat avec l'EPFLO qui assure le portage foncier, Action Logement, et Clésence.

Le programme de travaux est envisagé dans le respect de l'architecture de la reconstruction, couplée au contemporain, avec un traitement respectant l'identité de chacune des deux façades, rue Carnot et rue Buzenval. En termes d'habitat, ce projet porte sur la création d'un immeuble de standing bien intégré dans la trame urbaine existante, et pourrait s'ouvrir à terme à l'accession à la propriété pour certains appartements, apportant ainsi la diversité recherchée en centre-ville.

Le coût global de cette opération est estimé à plus de 4,7 M€ TTC, en prenant en compte les éléments suivants : charge foncière, démolition et reconstruction avec contraintes de chantier en centre-ville, caractéristiques programmatiques.

Le dossier déposé fin 2020 a fait l'objet d'une instruction favorable des services de l'Etat et de l'agglomération délégataire de compétences. Le programme est ainsi financé par des prêts bonifiés de l'Etat souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt d'Action Logement, et bénéficie d'une subvention d'Action Logement de plus d'un million d'euros. Le bailleur y consacre quant à lui 635 000 € de fonds propres, et se porte candidat au Plan France Relance de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien au recyclage de foncier ou de friches.

En application de sa compétence en matière d'aides à la pierre, et à l'instar des autres partenaires financeurs signataires de la convention-cadre, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engage à apporter son soutien financier à cette opération, à hauteur de 150.000 €.

L'aide sera versée en une seule fois, sur demande expresse du bailleur concerné, en phase de démarrage effectif de l'opération et sur production des premiers ordres de services « travaux » délivrés aux entreprises retenues.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider l'intervention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 150.000 € pour la restructuration par Clésence de l'immeuble situé au 26 rue Carnot à Beauvais, comprenant la création de 18 logements,
- d'autoriser madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Madame Brigitte LEFEBVRE ne prend pas part au vote.

Votes pour : 81


Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

9 – HABITAT PUBLIC – AIDES A LA PIERRE – SUBVENTION A CLESENCE POUR L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'IMMEUBLE SITUE 26 RUE CARNOT A BEAUVAIS (ANCIEN « MC DONALD'S »)

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup Madame LEFEVRE. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? donc 80 votes favorables, madame LEFEVRE ne prend pas part au vote. C'est **adopté à l'unanimité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0038

Politique de la Ville - contrat de ville - programmation 2021

M. Mohrad LAGHRARI, Conseiller délégué

La loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Elle prévoit sa mise en œuvre par un contrat de ville signé le 6 juillet 2015 à l'échelle intercommunale par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'Etat, la ville de Beauvais et de nombreux partenaires (région Hauts de France, département de l'Oise, agence régionale de santé, pôle emploi, mission locale, caisse des dépôts et consignations, caisse d'allocations familiales ... et l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire).

Ce dispositif signé pour une durée de cinq ans a été prolongé par voie d'avenant jusque fin 2022. Il réunit l'ensemble des actions nécessaires pour transformer les quartiers de notre territoire en pôles de développement social, urbain et économique autour d'un programme d'actions annuel défini avec ses partenaires.

Un appel à projets de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a été lancé en ce sens en septembre 2020 pour l'année 2021, et les 95 projets déposés ont été examinés.

A l'issue de cette instruction, 81 actions ont été retenues (dont 9 reports 2020) pour un financement dans le cadre du contrat de ville au titre de la programmation 2021.

Différentes actions des collectivités, des bailleurs ou de tout autre partenaire signataire participant aux objectifs du contrat de ville, s'ajoutent à ce programme, en valorisation.

Concernant la communauté d'agglomération du Beauvaisis, des dépenses seront engagées pour un montant de **2 652 289 €** répartis de la manière suivante :

- **593 100 €** de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2021 (72 actions) ;
- **2 059 189 €** au titre des 5 actions ou dispositifs portés par les services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis participant aux objectifs du contrat de ville, énumérés ci-dessous :

Pilier 1 – Cohésion sociale

- 1-3 Accès aux droits et prévention de la délinquance
- *Accompagnement renforcé et prévention de la récidive,*

Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

- *Quartier Argentine : nouveau programme national de renouvellement urbain,*
- *Quartier Saint-Jean : plan énergie pour le patrimoine social (PEPS) et projet de diversification de l'habitat,*
- *Quartier Saint-Lucien : nouveau programme national de renouvellement urbain,*

Pilier 4 – Axes transversaux

- 4-1– Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- *Le réseau des médiathèques et la transversalité,*

Par ailleurs, les 18 actions ci-dessous portées par la ville de Beauvais et les acteurs du territoire au titre du con de ville 2021 sont valorisées (mise en œuvre des moyens humains, matériels et financiers) à hauteur de **13 613 402 €**

Pilier 1 – Cohésion sociale

1-1 – Réussite éducative et parentalité

- *Plateforme de réussite éducative (CCAS),*
- *Réseau d'éducation prioritaire (Collèges Henri Baumont et Charles Fauqueux),*
- *Classe de découverte (ville de Beauvais)*
- *Accompagnement scolaire (Ville de Beauvais),*
- *Saint-Lucien ensemble (Ville de Beauvais),*

1-3 Accès aux droits et prévention de la délinquance

- *Travailleur social en commissariat (Ville de Beauvais),*
- *Prévention spécialisée (I.F.E.P.),*

Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

- *Quartier Argentine : dotation politique de la ville (Ville de Beauvais),*
- *Quartier Argentine : nouveau programme national de renouvellement urbain (ville de Beauvais et bailleurs sociaux),*
- *Quartier Saint-Lucien : nouveau programme national de renouvellement urbain (ville de beauvais et bailleurs sociaux),*
- *Quartier Saint-Jean : dotation politique de la ville (Ville de Beauvais) report de 2020,*
- *Gestion urbaine de proximité (Ville de Beauvais),*

Pilier 3 – Développement de l'activité économique et de l'emploi

3-1– Accompagner et favoriser l'emploi

- *Jeunes et mobiles à Beauvais : permis AM (Ville de Beauvais),*
- *Permis de conduire citoyen (Ville de Beauvais),*

Pilier 4 – Axes transversaux

4-2– Encourager la participation des habitants

- *Bourse aux initiatives citoyennes (Ville de Beauvais),*
- *Animation de la vie sociale du quartier Argentine (Ville de Beauvais),*

4-3– Valeurs de la République et de la citoyenneté

- *Vacances solidaires (Ville de Beauvais),*
- *Jeune et citoyen à Beauvais (Ville de Beauvais).*

La programmation du contrat de ville 2021 participe à la concrétisation des objectifs fixés dans le cadre de la convention 2015-2022 et répartis au sein des quatre piliers « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain », « développement de l'activité économique et de l'emploi » et « axes transversaux » à savoir :

- assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes ;
- améliorer l'accès aux droits et prévenir la délinquance des jeunes ;
- améliorer l'accès à la santé ;
- renforcer l'attractivité urbaine des quartiers ;
- améliorer le cadre de vie ;
- accompagner et favoriser l'emploi ;
- accompagner le développement économique local et l'économie solidaire ;
- encourager la participation des habitants ;
- favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ;
- défendre les valeurs de la République et la citoyenneté.

L'exécution financière de cette programmation est inscrite au budget 2021.

En raison du contexte sanitaire impliquant une réduction des activités d'une grande partie du secteur associatif les modalités de versement des subventions seront les suivantes :

- Versement d'une avance correspondant à 70% de la subvention ;
- Versement du solde de 30% de la subvention, au regard de la situation réelle de l'activité de l'association ou du porteur de projet, constatée sur les trois premiers trimestres 2021 sur la base de la présentation d'un bilan intermédiaire de l'action.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la programmation 2021 ci-jointe du contrat de ville ;
- d'autoriser madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- d'autoriser madame la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (service prévention/sécurité, service des affaires culturelles, réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...) ainsi qu'à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Madame Marianne SECK ne prend pas part au vote

Votes pour : 81



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

10 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2021

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0067

Retrait de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

La communauté d'agglomération est membre depuis le 1^{er} janvier 2017 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées.

Une agence d'urbanisme est un organisme de réflexions, d'études et d'accompagnement des politiques publiques.

En tant qu'agence d'ingénierie, elle a notamment pour mission de :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;

- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

- préparer les projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable, la qualité paysagère et urbaine.

A l'expérience, il est apparu que ces missions étaient déjà largement assurées en interne par les différents services de l'agglomération, dont le service d'information géographique, le service Aménagement, la mission prospective, faisant ainsi doublon.

Dans un souci de gestion rationnelle de ses ressources d'ingénierie, la communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur les moyens dont elle dispose déjà en propre pour renforcer l'internalisation des missions de réflexions, études et d'accompagnement des politiques publiques qui sont le soubassement de ses compétences.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'acter le retrait effectif dès l'année 2021 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées, conformément à l'article 5 des statuts de l'association qui prévoit que la qualité de membre de l'association constitutive de l'agence peut se perdre par la démission.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'acter le retrait de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées ;
- d'autoriser madame la Présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 81



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

11 – RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS DE L'AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLEES

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, c'est **adopté à l'unanimité**.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0065

Participation de la communauté d'agglomération à la 16ème session du concours Europan sur le thème « Villes vivantes »

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

Le programme Europan promeut une Europe de la jeune architecture, de l'urbanisme et du paysage en organisant une fédération de pays européens autour de concours de projets architecturaux et urbains et d'échanges professionnels dans ces domaines de la conception.

L'association Europan-Europe fédère ainsi une vingtaine d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis d'études et de réalisations, et lancés simultanément par plusieurs pays sur un thème et des objectifs communs.

En France, le programme Europan est notamment porté par l'association Europan-France qui réunit des membres de l'administration, des collectivités locales et territoriales, des maîtres d'ouvrage, des concepteurs et des experts. Europan-France a pour mission de représenter la France dans l'association européenne, d'orienter les problématiques et les thèmes du concours dans le cadre des prescriptions européennes, d'assurer la recherche et la sélection de sites et de préciser les modalités d'organisation du concours.

Depuis 1988 Europan a mobilisé :

En Europe

- Plus de 24 391 équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes européens.
- Plus de 759 villes européennes dans 23 pays.
- Plus de 410 Maîtres d'ouvrage urbains et opérationnels

En France

- 58 sites, 3 488 projets rendus, 119 projets primés

Le concours Europan 2021 (16^{ème} session), organisé dans l'ensemble des pays européens adhérents à Europan-Europe, porte sur le thème « Villes vivantes ».

Le site de l'usine Boulenger à Auneuil, notamment en raison de son intérêt architectural et patrimonial, figure au nombre des sites proposés par la France pour ce concours.

Pour mémoire, la commune est propriétaire du site, lequel est inscrit dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite Boulenger, créée par la communauté d'agglomération.

Le concours European « Villes vivantes » constitue une réelle opportunité pour la commune et la communauté d'agglomération, en leur permettant de bénéficier à travers ce concours de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère.

Pour cette raison, il est proposé à la communauté d'agglomération, avec la commune d'Auneuil, d'adhérer à l'association European-France pour les années couvrant la 16^{ème} session du concours European (2021-2022) selon les termes de la convention ci-jointe.

Celle-ci prévoit le mécanisme de cotisation suivant :

- une cotisation d'un montant de : 75 000 € pour les deux années de la 16^o session. Celle-ci devra être réglée en 2 versements de 37 500 €, en 2021 et en 2022, après réception d'un appel à cotisation de la part d'European France en avril/mai 2021 et mars 2022.

La répartition de cette cotisation est ainsi convenue entre les protagonistes :

- Ville d'AUNEUIL 18 750 € (25%)
- Communauté d'agglomération du BEAUVAISIS 18 750 € (25%)
- l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) , participe pour 37 500 € (50%)

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de devenir membre de l'association European-France selon les termes de la convention ci-jointe
- d'autoriser madame la Présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 81



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

12 – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA 16EME SESSION DU CONCOURS EUROPEAN SUR LE THEME « VILLES VIVANTES »

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Dossier n° 13, Gérard HEDIN.

Foncier - Acquisition de parcelles sur la commune de Crèvecœur-le-Grand sises lieu-dit le Gros Gallet

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les établissements publics à fiscalité propre (EPCI) sont compétents pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

En 2011, la commune de Crèvecœur-le-Grand a acquis plusieurs parcelles sises en entrée sud de la ville lieu-dit « le Gros Gallet », en face de la zone commerciale existante en vue de les aménager en lots d'activités tertiaires.

Concrètement il s'agit des parcelles cadastrées section ZK n°177 pour 92 m², ZA n°178 pour 1248 m², ZK n°179 pour 1146 m², ZK n°180 pour 3000 m² et ZK n°181 pour 15 936 m², soit une superficie totale de 21 422 m².

Dans la continuité de ce qui a été initié par la commune de Crèvecœur-le-Grand et au regard de demandes d'entreprises souhaitant s'implanter sur la ville, il a été convenu que la communauté d'agglomération du Beauvaisis se porte acquéreur desdites parcelles en vue de les aménager en zone d'activités économiques. La communauté d'agglomération du Beauvaisis ayant à sa charge les coûts de viabilisation de ces parcelles, un accord a été convenu au prix de 10 € HT le m².

L'avis des Domaines en date du 9 février 2021 s'élève à 13,33 € H.T le m²

Il est proposé au conseil communautaire :

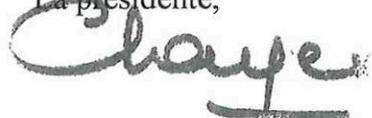
- d'acquérir auprès de la commune de Crèvecœur-le-Grand les parcelles cadastrées section ZK n°177 pour 92 m², ZK n°178 pour 1248 m², ZK n°179 pour 1146 m², ZK n°180 pour 3000 m² et ZK n°181 pour 15936 m², soit une superficie totale de 21 422 m² au prix de 10 € H.T le m², soit un total de 214 220 € H.T, au vu de l'avis des Domaines, TVA en sus à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la Présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 81

Pour Extrait Conforme,
La présidente,



Caroline CAYEUX

13 – FONCIER - ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE CREVECŒUR-LE-GRAND SISES LIEU-DIT LE GROS GALLET

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0060

Foncier - ZAC Saint-Mathurin - Indemnisation des exploitants suite à la réalisation d'un diagnostic archéologique

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

En application de l'article 12 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a sollicité de manière anticipée la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux sur une partie de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Mathurin.

Le diagnostic archéologique a été réalisé courant novembre 2020 par le service archéologique départemental de l'Oise.

Les terres étant exploitées, il convient d'indemniser les agriculteurs en place conformément aux barèmes 2020-2021 établis par la chambre d'agriculture de l'Oise.

La méthode de calcul est la suivante :

- Indemnisation de perte de récolte pour le blé : superficie de la parcelle x 0.290 € le m²
- Indemnisations pour dommage aux sols :

Ornières profondes pour les zones de tranchées : superficie de la tranchée x 0.502 € le m²

Remise en état du sol et reconstitution de fumure : superficie de la parcelle x 0.11 € le m²

Le détail des indemnités figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'indemniser l'EARL BIZET à hauteur de 10170,13 € conformément au tableau ci-annexé
- d'indemniser l'EARL du WAGE à hauteur de 27 373,74 € conformément au tableau ci-annexé
- d'indemniser l'EARL LOUVET à hauteur de 8349,27 € conformément au tableau ci-annexé ;

- d'indemniser M Christian FOURDRAINE à hauteur de 11 238,89 € conformément au tableau ci-annexé ;
- d'autoriser madame la Présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 81



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

**14 – FONCIER – Z.A.C. SAINT-MATHURIN - INDEMNISATION DES EXPLOITANTS
SUITE A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE**

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0068

Présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis - Année 2019

M. Jacques DORIDAM, Vice-Président

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité, ainsi que les comptes afférents, sont présentés, au préalable, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.), pour avis.

Assurant la compétence transport, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a conclu, à compter du 1^{er} Janvier 2016, un contrat de Délégation de Service Public avec la société Transdev Beauvaisis Mobilités, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2021. A ce titre, la société Transdev Beauvaisis Mobilités a remis à la collectivité le rapport d'activité du réseau de bus ainsi que le bilan financier pour l'année 2019.

1. Les faits marquants de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Une poursuite du verdissement de la flotte de bus : mise en service du Bluebus électrique sur la ligne *GratuitBus* en Janvier et mise en service de 4 nouveaux Bus GNV en Juillet.
- Réalisation d'une vaste enquête origine-destination en Octobre, sur 7 jours, ayant permis d'identifier les habitudes de déplacements des voyageurs et orienter ainsi les études de restructuration du réseau.
- Multiplication des actions ciblées à destination des usagers : participation aux Comités des Usagers, aux Comités de Quartiers, réunions de travail avec les représentants d'usagers...
- Mouvement de grève soutenu et suivi du 9 au 13 Décembre.

2. Les chiffres-clés de l'année 2019

2.1. Le réseau et les kilomètres

Au 31 décembre 2019, le réseau est composé de 25 lignes réparties comme suit :

- 2 Lignes Chrono (lignes à haut niveau d'offre)
- 8 lignes régulières et 1 ligne estivale
- 2 lignes Chronopro (sur réservation)
- 5 Lignes scolaires
- 2 Lignes « Navette »
- 4 Lignes T
- 1 Service de TAD

1 524 818 kilomètres ont été parcourus en 2019 (*kilomètres commerciaux + haut-le-pied + techniques + navettes + sous-traitances*). Les kilomètres parcourus ont diminué de 2.4 % par rapport à 2018 (1 563 109 kilomètres).

145 469 km ont été sous-traités, soit 9,54 % du total. Cette sous-traitance par la société Transdev Oise Cabaro concerne principalement les services de Transport à la Demande.

Les kilomètres commerciaux représentent 82,96 % des kilomètres parcourus (1 349 569 kms).

2.2. La fréquentation

4 638 824 voyages ont été comptabilisés en 2019, soit une hausse de + 1.6 % par rapport à 2018 et + 6.1 % par rapport à 2017.

Les lignes Chrono 1 et Chrono 2 sont les deux lignes essentielles du réseau. Elles représentent sur l'année respectivement 31.3 % et 36.6 % de la fréquentation, soit plus de 2/3 du total des voyages.

La fréquentation de la ligne 3, troisième ligne la plus fréquentée du réseau reste stable avec 9 % des voyages.

Après une augmentation de 31 % des voyages sur la navette *GratuitBus*, le succès se confirme en 2019 avec une nouvelle hausse de + 39.7 % de voyages par rapport à 2018. Ce constat s'applique également au service Chronopro, qui continue sa progression, de l'ordre de + 32.5 % par rapport à 2018.

Le Transport À la Demande représente un total de 7 094 voyages sur l'année 2019, soit une progression de 16 % par rapport à 2018.

Les titres gratuits représentent 66 % des voyages.

2.3. Les recettes et les titres

En 2019, le réseau COROLIS a généré 814 389.50 € de recettes commerciales HT, soit une augmentation de 3.2% par rapport à 2018, à périmètre constant.

Les tickets ou titres occasionnels génèrent une recette commerciale de 633 948 € HT (soit 78 % des recettes commerciales).

L'abonnement mensuel classique représente 12.4 % des recettes commerciales et l'abonnement Étudiant 7.3 %.

A noter également que pour la première fois depuis la restructuration de l'offre TAD intervenue en septembre 2016, les ventes de billets TAD progressent, avec une hausse de + 14 %.

2.4. Le contrôle et la fraude

Plus de 95 800 voyageurs ont été contrôlés au cours de l'année 2019. Le taux de fraude moyen constaté est de 1.53 %.

Le nombre de contrôles effectués est en hausse de + 27.8 % par rapport à 2018, suite au renforcement des équipes dédiées.

2.5. Le personnel

L'effectif au 31 Décembre 2019 est de 114 salariés, soit une diminution de 3,5 % par rapport à l'année 2018.

La répartition des effectifs par catégorie reste stable par rapport à l'année précédente, sachant que les conducteurs représentent près de 91 % de l'effectif total.

En termes d'absentéisme, il est constaté une diminution de 27 % par rapport à 2018 (taux d'absentéisme moyen de 8.04 %). Cela représente plus de 3 000 jours d'absence, dont 67 % pour maladie.

2.6. Le parc de matériel roulant

Au 31 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est propriétaire de 41 véhicules, dont la moyenne d'âge est de 7 ans et 5 mois :

- 15 Bus hybrides
- 15 Bus GNV
- 2 Bus et 1 minibus électriques
- 1 Bus et 7 Minibus gasoil

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a fait l'acquisition de 4 véhicules GNV (*Modèle Irisbus Urbanway*).

La consommation moyenne du parc de bus et minibus est de 31.01 L/100 kilomètres.

Les coûts de maintenance s'élèvent à 458 812.40 €, soit une diminution de 1.1 % par rapport à 2018.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis de l'année 2019.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide de prendre acte du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis de l'année 2019.

Votes pour : 83



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

15 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU RESEAU URBAIN COROLIS - ANNEE 2019

M. Jacques DORIDAM : Il s'agit d'acter que le délégataire, en matière de réseau de transport urbain, nous a remis son rapport 2019. Il date un peu pour nous mais compte tenu de la crise sanitaire, on n'a pas pu se réunir pour l'examiner, la commission des Services Publics l'a entendu, la Commission Générale aussi.

Vous avez sans doute remarqué que dans les faits marquants de cette année 2019, il y a notamment l'arrivée de bus G.N.V. et la mise en place d'un minibus électrique, qui nous permet d'accélérer les choses et de faire sortir tous les bus diesel des lignes régulières (coupure 1h17'36'7)

M. Thierry AURY : Merci. Donc quelques mots simplement sur ce rapport du délégataire des transports. Je dirais qu'on reste dans la lignée des précédents rapports. Nous avons eu l'occasion de dire ce que nous pensions largement lors du débat sur le choix du mode de gestion et je voudrais simplement relever deux aspects. Un qui concerne la fréquentation qui est affichée dans le rapport pour dire que malgré une petite hausse, il faut qu'on ait en tête tous ensemble qu'on reste très loin des objectifs-mêmes du plan de déplacement urbain qui avait été adopté en 2012, et qui se donnait l'objectif qu'en 2020, on ait une augmentation de 83 % de la fréquentation des bus et une augmentation de 50 % de la part modale des transports collectifs dans l'ensemble des déplacements de notre territoire. Il faut acter qu'on reste loin de cet objectif, alors que ça reste plus que jamais une nécessité du point de vue de la transition écologique. On reste globalement aussi sur un réseau qui dessert mal une partie du territoire, à la fois des quartiers de Beauvais et puis la partie rurale de l'Agglomération, et aussi la desserte de lieux essentiels de vie de notre territoire. Je pense en particulier à l'hôpital qui, selon les quartiers où l'on habite, par exemple de Beauvais même, n'est pas toujours très facilement accessible, c'est aussi la desserte le dimanche ou pour des événements plus tard le soir. Donc au moment où on doit travailler, là cette année, sur les choix de transports pour les 6 ans à venir, je pense qu'il y a vraiment besoin d'une réflexion d'ensemble pour mieux répondre aux besoins des habitants et du territoire. Nous pensons qu'il serait indispensable qu'il y ait une enquête très large menée non seulement auprès des usagers actuels mais plus largement auprès des habitants, de manière aussi à pouvoir repérer ce qui fait qu'une partie de la population de l'Agglo, une majorité même large, ne prend pas les transports urbains aujourd'hui, et de voir ce qui serait de nature à permettre qu'elle fasse ce choix-là plutôt que, par exemple, le choix de la voiture notamment sur des allers-retours domicile-travail, domicile-études, et nous pensons qu'il y a besoin d'une très large concertation sur ce plan. Roxane LUNDY avait parlé, il y a un an, d'une convention citoyenne sur les transports urbains. Evidemment, les conditions actuelles sanitaires ne permettent pas, dans des conditions comme on le souhaiterait, des débats publics en présentiel mais je pense qu'il faut vraiment qu'on trouve tous les moyens permettant d'associer le plus d'habitants possibles à cette réflexion.

Le 2^{ème} point, c'est sur les questions financières, et j'aurai les mêmes observations que celles que j'ai faites tout à l'heure sur le budget annexe transports. Là dans le rapport, il nous est indiqué une nouvelle marge bénéficiaire pour Transdev ; cette année elle est affichée à plus de 300 000 €, alors même qu'ils n'ont aucun risque, qu'ils n'apportent rien en termes d'investissements, sans parler des autres mécanismes qui permettent de remonter au moins autant d'argent chaque année au siège central. Mais là, dans le rapport, nous n'avons même plus ce détail dans le document, contrairement à ce qu'il y avait dans les rapports du début de la délégation. Et ça confirme ainsi d'ailleurs ce que devait reconnaître Monsieur CHISS dans le dernier Conseil Municipal, qui reconnaissait qu'il y avait un certain manque de transparence de la société délégataire.

M. Thierry AURY (suite) : Tout ça nous conforte dans notre préférence pour une régie publique où nous aurions une totale maîtrise de transparence sur les choix effectués.

Pour conclure, je veux rappeler que, bien que la majorité du Conseil d'Agglo ait décidé de relancer une procédure de Délégation de Service Public, d'une part ça appelle à une très grande vigilance sur tous les points que j'ai soulignés, mais je rappelle que jusqu'au bout le Conseil d'Agglomération a la possibilité de décider qu'il peut finalement, même après avoir fait ce choix de lancer la procédure de D.S.P., décider, si les offres qui sont faites par les sociétés privées ne correspondent pas à ce qu'il souhaite, de revenir à une régie publique. Merci Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie Monsieur AURY. Donc il n'y a pas de vote sur ce rapport. Qui a demandé la parole ?

Mme Catherine CANDILLON : Etant nouvellement élue, je m'interroge un peu sur la façon de fonctionner, notamment celle de Monsieur AURY où lorsque nous sommes en commission plénière, il n'y a aucune remarque sur les dossiers, alors que c'est le moment où on pourrait discuter tranquillement, et que c'est toujours lors des conseils communautaires que l'on a droit à une tonne de remarques. Moi je ne parle pas du tout du contenu mais je me demande, est-ce qu'il faut attendre d'avoir un oratoire particulier pour s'exprimer, et est-ce que la Commission Plénière n'est pas le moment justement pour qu'on puisse dire nos interrogations et nos remarques ?

M. Thierry AURY : Je voudrais dire que le rapport du délégataire a été présenté comme il se doit à la commission consultative des services publics locaux et que nous avons eu l'occasion d'échanger dans ce cadre à la commission consultative des services publics locaux, à laquelle j'ai participé, avec d'ailleurs Dominique CLINCKEMAILLIE. Nous avons largement échangé à propos de ce rapport et maintenant il vient, comme c'est naturel chaque année devant le Conseil d'Agglomération. Et donc, devant le conseil d'agglomération lors de cette séance publique, je fais part des questions qui, pour moi, me semblent essentielles. Et je pense que nous sommes ici, dans cette enceinte du conseil d'agglomération, sur le moment où sont prises les décisions, sont votés les choix et il est normal que le débat se fasse dans cette enceinte. Mais je le redis, nous avons eu largement l'occasion, en Commission Consultative des Services Publics Locaux, d'échanger sur ce rapport.

Mme Catherine CANDILLON : Pourquoi ne rien dire en commission plénière ?

M. Thierry AURY : Ecoutez, je regrette que sur ce rapport-là je ne sois pas réintervenue en commission. J'ai bien entendu votre demande, donc l'an prochain j'interviendrai et à la commission consultative des services publics et à la commission générale et puis j'interviendrai évidemment à nouveau lors du conseil d'agglo. En sachant qu'on est bien là sur le moment, là en ce moment où nous sommes sur le moment, là il n'y a pas de décision là-dessus mais c'est le moment d'acter publiquement ce que nous pensons les uns et les autres sur telle ou telle décision ou tel ou tel rapport de délégataire comme ici.

Mme Catherine CANDILLON : Je ne suis pas d'accord.

Mme Caroline CAYEUX : On passe à la délibération n° 16

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0051

Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au Club des villes et territoires cyclables

M. Jacques DORIDAM, Vice-Président

Afin de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien opérationnel, technique et juridique dans la mise en place de la politique cyclable de la Ville de Beauvais et dans le cadre de l'exercice de la compétence de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), il est proposé d'adhérer au club des villes et territoires cyclables.

En cohérence avec le plan vélo gouvernemental et la loi d'orientation des mobilités (LOM), cet accompagnement répond à une volonté nationale et locale de développer la pratique du vélo et son accessibilité sur l'ensemble du ressort territorial.

Cette adhésion permettra à la CAB de bénéficier d'un réseau d'échanges et d'expertises permettant de développer les modes actifs et l'intermodalité grâce à des solutions adaptées aux spécificités du territoire et de bénéficier de l'ensemble des ressources et des travaux produits par le Club.

Le montant annuel de l'adhésion au club des villes et territoires cyclables est fixé à 2400 € TTC.

Afin de représenter la CAB auprès de cet organisme il convient également de désigner un délégué.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de demander l'adhésion de la CAB au club des villes et territoires cyclables ;
- de désigner Monsieur Victor DEBIL-CAUX, représentant de la CAB au sein du club des villes et territoires cyclables ;
- d'autoriser la Présidente à engager toute démarche et signer toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 83

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX



16 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

M. Jacques DORIDAM : Il s'agit d'adhérer au Club des Villes et Territoires Cyclables, de façon à continuer de développer notre politique du vélo sur l'ensemble du ressort territorial.

Cette adhésion permettra à notre Communauté de bénéficier d'un réseau d'échanges et d'expertises permettant de développer les modes actifs et l'intermodalité à des solutions adaptées, spécificités et spécifiques au territoire. On bénéficiera aussi de l'ensemble des ressources et des travaux produits par le club.

Il est proposé par la délibération d'adhérer et aussi de désigner Victor DEBIL-CAUX pour nous représenter au sein de ce Club des Villes et Territoires Cyclables ; et ensuite d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ? Donc nous votons la délibération et en même temps la candidature de Monsieur DEBIL-CAUX.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0036

Convention de passage pour la collecte des déchets sur voies privées

MME. Béatrice LEJEUNE, Vice-Présidente

La collecte des déchets ménagers et assimilés, objet de la présente convention, est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) dans le cadre de sa compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Le règlement de collecte de la CAB constitue le document de référence quant aux règles qui régissent le service. Ce règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et par apport volontaire permet à titre exceptionnel la collecte sur voie privée (Article 6-4), dans les conditions précisées ci-après :

« La collectivité peut assurer l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans les voies privées sous conditions :

- Le (ou les) propriétaire ou leur syndic devront donner leur accord écrit en dégageant la responsabilité de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en cas d'accident de la circulation et en supportant les coûts des dommages éventuels et acter la possibilité d'accès et de retournement des véhicules de collecte dans les voies en impasse ;
- La circulation sur ces voies devra se faire sans obstacle et ne devra pas être entravée par les dispositions type "gendarmes couchés" non réglementaires ;
- Le gabarit des voies et des aires de retournement devra permettre une circulation aisée et sans danger du matériel de collecte (camion de 26 tonnes à charge) ;
- Le véhicule de collecte devra pouvoir circuler suivant les règles du code de la route.

Ces dispositions restent exceptionnelles. La collectivité imposera une collecte en points de regroupement ou une solution de concertation. En aucun cas, ces dispositions ne seront prises pour éviter aux propriétaires d'effectuer des travaux leur permettant de répondre aux dispositions du présent règlement. »

La convention proposée fixe les conditions à respecter afin de bénéficier d'une collecte des déchets ménagers et assimilés sur voies privées, à destination d'un syndicat de copropriété, d'une association de colotis, ou d'un propriétaire de la parcelle concernée par la demande :

- engagements réciproques de la CAB et du bénéficiaire ;
- définition des responsabilités de la CAB et du bénéficiaire ;
- description du droit de retrait de la CAB ;
- durée de la convention : elle prendra fin au plus tard un an après sa validation, ou avant cette échéance dans le cas où la voie privée serait transférée dans le patrimoine communal.

La société BDL a sollicité la CAB pour que la collecte des déchets ménagers et assimilés se fasse, sur le domaine privé, sis Le Haut des Marettes, rue du Boulet à Allonne.

Il est proposé au conseil communautaire :

-d'approuver la convention portant sur la collecte des déchets ménagers et assimilés sur voies privées sur le domaine Le Haut des Marettes, rue du Boulet à Allonne, en accord avec le règlement de collecte ;

- d'autoriser la présidente ou la vice-présidente déléguée à signer cette convention, et tous les documents relatifs à cette convention.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 83



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

**17 – CONVENTION DE PASSAGE POUR LA COLLECTE DES DECHETS SUR VOIES
PRIVEES**

Mme Caroline CAYEUX : Est ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0039

Partenariat avec la fédération Française de cyclisme pour la labélisation « Site VTT-FFC » et le comité Départemental de cyclisme de l'Oise

M. Jean-François DUFOUR, Vice-Président

La communauté d'agglomération du Beauvaisis dispose de deux sites labélisés VTT-FFC par la fédération Française de cyclisme. Un site VTT est un espace de pratique qui répond à un cahier des charges défini par la FFC. En 2020, 197 sites de pratique avaient reçu le label « Site VTT-FFC ». Cette labellisation a vocation à récompenser les efforts effectués en faveur du développement de la pratique du VTT mais aussi à améliorer les services proposés par les collectivités. Les sites labélisés VTT-FFC font tous les ans l'objet d'un contrôle rigoureux.

Le site VTT-FFC « découverte en Beauvaisis rural » est composé de 14 circuits et totalise 170 km de chemins de difficulté variable. Il se déploie sur le territoire de l'ex communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB). Une convention de partenariat avait été par ailleurs, signée en 2007. Le site VTT-FFC « Pays du Beauvaisis » comprend 16 parcours pour 400 km cumulés, répartis sur l'ex communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) composée de 31 communes. Le site principal de départ est le plan d'eau du Canada. La convention de partenariat pour ce site avait été conclue en 2009. Ainsi, la labellisation distincte des deux sites est liée à l'organisation administrative des territoires à cette période. La fusion des collectivités en 2017 et 2018 a conduit à une réflexion globale sur les activités de pleine nature.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a engagé en 2019 et 2020 une étude sur le développement des activités de pleine nature. L'objectif posé était de moderniser et dynamiser l'offre d'itinéraire, en redessinant un maillage cohérent à l'échelle de 53 communes. Une refonte de parcours situés à l'ouest et au nord de l'agglomération sera entamée prochainement.

Cette nouvelle organisation, les résultats de l'étude et les éléments structurants de l'offre, nous conduisent aujourd'hui à proposer au conseil communautaire de :

- de reconduire le partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, en mettant en place un seul site labélisé « site VTT-FFC » sur notre territoire qui sera composé dans une première phase de 14 circuits. La structuration en cours de l'offre d'itinéraires pour les activités de pleine nature permettra d'étoffer l'offre et de l'élargir à l'ensemble du territoire ;
- de signer la convention tripartite qui définira le rôle et les engagements de chaque partie. Cette nouvelle convention valable 3 ans et reconduite tacitement remplacera la convention numéro 109 « découverte en Beauvaisis rural » et la convention numéro 111 « Pays du Beauvaisis ». Au titre de cette convention, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engage à acquitter une cotisation annuelle de 900 € ;

-de désigner le comité départemental de cyclisme de l'Oise comme « club support » afin d'assurer une cohésion sur l'ensemble de notre territoire ;

- d'approuver l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le développement de la pratique du VTT ;

- d'inscrire au budget la dépense afférente à la cotisation annuelle ;

- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 82

Monsieur Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

18 – PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME POUR LA LABELLISATION « SITE V.T.T.-F.F.C. » ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME DE L'OISE

M. Jean-François DUFOUR : Je vous fais vous faire part, Madame la Présidente, que je ne prendrai pas part au vote, de par mes fonctions associatives.

Mme Caroline CAYEUX : Est ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Moins 1 voix puisque Monsieur DUFOUR ne prend pas part au vote.

Stratégie de développement des activités de pleine nature

M. Jean-François DUFOUR, Vice-Président

Les activités de pleine nature se sont énormément développées ces dernières décennies. Elles sont recherchées autant par la population locale que par la clientèle touristique. Un véritable marché s'est constitué, donnant une dimension touristique et économique importante à ces pratiques. La période de crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui a largement accentué cette tendance.

Une étude sur le développement des activités de pleine nature sur notre territoire a été réalisée en 2019 et 2020. Bien que le potentiel touristique de l'agglomération du Beauvaisis soit avéré, notre positionnement, auprès de la clientèle touristique, reste méconnu. L'offre d'itinéraires est dense, elle totalise 965 km de réseau pour un total de 59 parcours mais seul un quart du réseau est aujourd'hui inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et fait l'objet d'un entretien. Il s'agit d'une offre multi-pratiques : randonnées, VTT, équestre que l'étude a rééquilibrée en proposant de nouveaux itinéraires, des ramifications, des suppressions et des améliorations.

Un comité de pilotage a été créé afin d'encadrer et d'assurer la conduite opérationnelle du projet. Dans le cadre de ce comité de pilotage les préconisations élaborées par le cabinet qui a réalisé l'étude seront affinées :

- 1) Rééquilibrer l'offre d'itinéraires sur le territoire en la structurant autour des pôles d'activités et en identifiant des portes d'entrée (exemples : le plan d'eau du Canada, la forêt de la Neuville-en-Hez, Crèvecœur-le-Grand),
- 2) Développer le réseau d'itinéraires en valorisant les pratiques émergentes et innovantes : marche nordique, trail, course d'orientation, gravel ;
- 3) Développer le réseau avec des approches innovantes : itinéraires autour de la ligne de chemin de fer de gare à gare : circuits autour de Rotangy et Crèvecœur-le-Grand pour valoriser l'offre touristique du train à vapeur. Les territoires autour du Beauvaisis proposent une offre classique en termes d'activités de pleine nature. De ce fait, le Beauvaisis doit travailler l'innovation, les pratiques et les accroches afin de se démarquer de la concurrence.
- 4) Valoriser le patrimoine, bâti et naturel, à travers les pratiques des activités de pleine nature. La dimension patrimoniale est ainsi intégrée aux parcours, suivie de sa mise en valeur à travers une signalétique adaptée pour raconter le territoire.
- 5) Assurer la pérennité de ces parcours par la mise en place d'un suivi et d'un entretien régulier en les inscrivant au PDIPR.
- 6) Développer une stratégie de promotion autour des activités de pleine nature (APN).

Plan d'actions

Etape 1 : Printemps 2021 - Eté 2021

1) Conception d'itinéraires :

- Création de 2-3 parcours autour du Plan d'eau du Canada.
- Modification du parcours 5 et 9 sur l'ex-CCRB.

2) Inscription et conventionnement :

- Négociation pour la sécurisation du passage privée Plan d'eau du Canada-Fouquénies.
- Réalisation des formalités d'inscription/modification des itinéraires au PDIPR.

3) Balisage et signalétique équipements :

- Modifications des cotations des parcours VTT.
- Balisage des parcours autour du Plan d'eau du Canada.
- Modification balisage parcours 5 et 9.
- Débalisage des parcours suite aux modifications.

4) Promotion et communication

- Mise à jour de fiches numériques des parcours inscrits au PDIPR.
- Création d'un support papier qui intégrera les itinéraires inscrits au PDIPR.

Etape 2 : Automne 2021 - Eté 2022

1) Conception d'itinéraires :

- Ajustement des parcours proposées dans l'étude réalisée par Trace de Trail suite à la prise de connaissance des parcours par les communes.
- Sélection des portes d'entrées et préconisations d'aménagements.
- Travail collaboratif avec les territoires voisins pour la continuité des parcours en dehors de la CAB.

2) Inscription et conventionnement :

- Réalisation des formalités d'inscriptions des itinéraires au PDIPR.
- Conventionnement pour la mise en place des parcours situés ou passant dans les forêts domaniales et massifs forestiers gérés par ONF.
- Afin d'assurer un niveau de service et de qualité, un plan d'entretien sera établi. L'entretien et le suivi du balisage sera assuré par le service patrimoine de la CAB et l'entretien des parcours par les communes. Des conventionnements devront être mis en place avec les communes.

3) Balisage et signalétique équipements :

- Balisage de nouveaux parcours.
- Débalisage des parcours à supprimer.
- Mise en place de panneaux sur les portes d'entrées retenues.

4) Promotion et communication

- Conception d'une identité APN sur le Beauvaisis, promouvoir chaque pratique de manière ciblée auprès d'un public en particulier.
- Création des fiches descriptives pour les nouveaux parcours créés.
- Intégration de l'information sur le nouveau site internet de l'office de tourisme.
- Création des plans et/ou fiches papier.
- Réflexion sur la création d'une application mobile dédiée aux activités de pleine nature.
- Elaboration de produits touristiques.

Coûts estimatifs :

- Afin de garantir un niveau de service et de qualité pérenne dans le temps, il est nécessaire de prévoir à l'entretien et au balisage le personnel ainsi que l'équipement nécessaire. La ressource humaine sera à déterminer en lien avec le développement du projet et les différentes possibilités offertes : chantiers d'insertion, service civique, emploi saisonnier...
- Coût de fournitures en fonction du nombre de kilomètres réalisées. Pour 500 km comme prévu dans notre projet : 6 000 €/an dans la partie fonctionnement et 15 000 €/an dans la partie investissement.
- Panneaux touristiques portes entrées pour les activités de pleine nature (entre 800 € et 1 500 € par panneau).
- Equipements et aménagements spécifiques aux APN. A titre d'exemple : station gonflage 5 000 € l'unité, consignes à vélo 2 500 €, bornes de recharge vélos 4 500 €, etc.
- Promotion et communication offre activités de pleine nature : 1) application mobile - 20 000 € ; 2) plan et/ou fiches - 40 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans la stratégie de développement des activités de pleine nature ;
- de lancer la partie opérationnelle du projet et d'approuver les coûts pour la mise en place de la phase 1 du projet ;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 83



Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

19 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Le dossier n° 20 est retiré, mais je donne la parole à Jean-François DUFOUR.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0053

Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis - convention de partenariat avec le comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis

M. Antoine SALITOT, Vice-Président

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (le conservatoire du Beauvaisis à Rayonnement Départemental) et le théâtre du Beauvaisis – scène nationale.

Si la pandémie n'a pas permis le renouvellement de la convention à la rentrée de septembre 2020, la reconduction de ce partenariat est importante afin de pouvoir proposer aux élèves du conservatoire des actions culturelles sur le premier semestre de l'année 2021.

Le partenariat s'organise autour de deux volets :

➤ **Proposition de deux spectacles :**

- « Allegria » : 20 places réservées pour les élèves des classes de danse,
- « Le Carnaval des animaux » : 40 places, soit 10 places réservées (+ 30 places offertes) pour les élèves de formation musicale 2C2.

Chaque place sera facturée au conservatoire 5 euros TTC - tarif appliqué par le théâtre du Beauvaisis à tous les détenteurs de la carte Beauvais On Pass.

- **Participation des élèves à des master classes :** 3 sont prévues autour des spectacles cités. Ces masters classes sont prises en charge financièrement par chacune des parties à hauteur de 50 %, soit un montant total TTC de 405.00 euros pour le conservatoire.

La participation du conservatoire pour ce partenariat s'élève donc à 555 euros TTC.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention avec le Théâtre du Beauvaisis, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 16 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 83

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cayeux', with a horizontal line underneath the final 'x'.

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

21 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS - CONSERVATOIRE DU BEAUVAISIS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous avons fini l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire et je vous en remercie.

Monsieur AURY, vous aviez demandé la parole et je dois une réponse à Madame SECK pour une question orale. Madame SECK vous nous aviez posé une question.

(Inaudible)

Madame SECK, vous nous avez envoyé une question orale ce samedi 27 mars à 5h27 du matin, peut-être que votre bébé vous a réveillée très tôt, portant sur la délégation de service public eau, et posant un certain nombre de questions techniques et politiques.

Je vous avais fait répondre que nous n'étions pas en mesure d'apporter ce soir ou dès ce soir toutes les réponses à vos questions, et je vous demande de bien vouloir être indulgente avec nous. En revanche, comme le spécifie l'article 6 du règlement intérieur, je vais pouvoir vous répondre à deux points sur lesquels vous nous aviez interpellés.

D'abord l'un en ce qui concerne la gratuité des premiers m³ d'eau. Je voudrais vous préciser que nous avons mis en place à Beauvais un tarif social de l'eau, et ce depuis longtemps, et que les premiers m³ vitaux sont quasiment gratuits à Beauvais. Ceci étant, je ne souhaite pas à l'avenir instaurer la gratuité totale mais garder un tout petit minimum payant. Ceci dit, nos conventions solidarité eau nous lient avec Véolia et le C.C.A.S. de Beauvais, qui permettent d'intervenir immédiatement, chaque fois qu'un problème social voit le jour. Je vous donne un exemple concret, quand un de nos habitants vient me voir en permanence et que sa dette d'eau est trop importante et qu'il y a un risque de coupure, je peux activer cette convention et passer un coup de téléphone à l'entreprise Véolia par l'intermédiaire du C.C.A.S. Donc ça, c'est une première réponse.

Mme Caroline CAYEUX (suite) : Deuxièmement, en ce qui concerne la délégation de compétence eau votée au profit de l'Agglo du Beauvaisis, je voudrais vous informer que cette fin de délégation de compétences de la C.A.B. au profit de la ville de Beauvais aura lieu le 1^{er} juillet 2021 et que, sur la base de la loi NOTRe, à compter de cette date, la communauté d'agglomération du Beauvaisis exercera directement la compétence eau potable pour 7 communes, dont Beauvais, et 6 supplémentaires à partir du 1^{er} octobre 2021. Et puis je vous confirme que le renouvellement de la délégation de service public eau de Beauvais se fera au mois de juillet 2023 La question va se poser très rapidement pour les communes d'Auchy-la-Montagne, Luchy, Muidorge, qui entrent dans le giron de la CAB au 1^{er} octobre et dont les contrats eau arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Alors ça, ce sont les premières précisions que je souhaitais vous apporter. Les autres, si vous le permettez, afin de ne pas répondre sans avoir toutes les informations, vous seront transmises d'une manière écrite. Merci de votre compréhension Madame SECK.

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Bonjour à tous. Je suis arrivé un peu en retard à la réunion. J'ai eu le mail que Madame SECK a fait parvenir concernant les quelques questions. Je ne peux pas répondre à tout, dans la mesure où j'en ai pris connaissance il y a une heure. Néanmoins, sur la compétence, Madame la Présidente, vous avez fait une petite erreur, c'est bien la ville de Beauvais qui perd sa compétence et c'est bien la CAB qui prend la compétence eau.

Mme Caroline CAYEUX : Autant pour moi.

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Donc la compétence eau potable est prise par la CAB au 1^{er} juillet de cette année. Cette année, sera mis en place un service qui va regrouper la totalité des budgets annexes des communes concernées qui vont revenir sous le giron de la CAB. Ça c'était la première chose.

En ce qui concerne les éléments de la ville de Beauvais, aujourd'hui la DSP de la ville de Beauvais je ne les connais pas parfaitement mais, comme beaucoup d'autres structures, on a mis en place un tarif réduit pour les premiers m³ distribués, en prenant en compte le fait de favoriser les budgets qui sont difficiles. Et on a, dans la plupart des cas, un tarif progressif pour limiter les surconsommations d'eau, puisque je crois que vous faites référence à ce problème à un moment donné, l'objectif est effectivement de ne pas favoriser l'abus de consommation d'eau. Alors avec une contrepartie néanmoins, c'est que les recettes sont moindres au niveau des budgets et ce qui veut dire qu'on se mord un peu la queue dans cette histoire. Enfin, c'est comme ça.

Autre point, en ce qui concerne le droit à l'eau. Je ne sais pas si vous la connaissez, il existe une loi qui s'appelle la loi Brottes, qui a été proposée en 2013 et qui interdit toute coupure d'eau dans les maisons principales, dans les foyers où la maison est le foyer principal, même en cas d'impayés. Donc il y a une protection pour tous au niveau de la distribution de l'eau potable.

Pour refaire un petit point sur la gouvernance eau potable de la CAB, il faut bien imaginer que le traitement est différent entre une zone urbaine et une zone rurale, la distribution de l'eau au kilomètre, on ne distribue pas l'eau à la même population, au même nombre de population. Il y a forcément des investissements qui sont plus lourds en rural, pour distribuer l'eau à moins de monde finalement. Donc ça c'est un point important, ce qui fait que dans cette gouvernance il y aura forcément une solidarité entre la zone urbaine et la zone rurale. Donc il y aura forcément ces éléments-là à prendre en compte. Ça fait partie de l'un des objectifs de la loi NOTRe, la solidarité entre les territoires. On a, dans cette loi NOTRe, aussi la sécurisation de l'alimentation en eau potable à toute la population, ce qui veut dire la création, si possible, d'un maillage entre tous les captages afin de ne jamais rompre l'alimentation en eau potable des habitants.

M. Philippe VAN WALLEGHEM (suite) Et l'objectif aussi est de produire une eau de qualité. Mais là, aujourd'hui, la ville de Beauvais a engagé un processus sur ses aires d'alimentation de captage, c'est le cas dans d'autres situations, ce sont des choses qui sont à prendre en compte sur du moyen long terme, ça ne va pas se faire sur du court terme.

Voilà sur les principaux éléments que je pouvais apporter. Je pense qu'on n'a pas répondu à la totalité de vos observations mais il y en a déjà un certain nombre, à mon avis, qui vont vous convenir, je pense, en tout cas pour les réponses.

M. Hans DEKKERS : Bonsoir Madame SECK. Effectivement, l'eau tant qu'on en a, on ne se rend pas compte que c'est important. Donc évoquer le problème, ce n'est jamais anodin et en aucun cas superflu. Je voudrais juste revenir sur des craintes que vous laissez paraître dans ce que vous avez écrit samedi, l'eau c'est stratégique et rassurez-vous, quand une société devient délégataire de service public, elle ne devient pas propriétaire du captage de ce qu'il y a en-dessous. Je peux vous dire et vous répéter, moi je suis né et j'habite à deux pas d'un captage qui assure 30 % de l'alimentation en eau de la ville de Beauvais, et même si ce captage est sur la commune d'Auneuil, je peux vous dire que quand je vérifie sur la matrice cadastrale d'Auneuil, c'est bien la ville de Beauvais qui est propriétaire du terrain, le terrain est clos. Il n'y a pas de crainte de ce délégataire de service public, il n'est même pas propriétaire des tuyaux. Il se débrouille pour les entretenir, il se débrouille pour livrer l'eau et qu'elle soit bien livrée.

Tout à l'heure Philippe a évoqué les travaux sur les bassins d'alimentation de captage, les aires d'alimentation de captage comme on le dit maintenant, c'est du ressort de tout le monde que l'eau soit de bonne qualité et en particulier parfois du travail de ma corporation d'agriculteur, puisqu'il est clair qu'on a un rôle à jouer, on n'est pas les seuls. Ces angoisses-là il ne faut pas les avoir. Ce n'est pas parce qu'on a laissé une DSP à une société qu'on lui a tout laissé et qu'elle va pouvoir nous extorquer des euros les uns après les autres parce que c'est elle qui tient l'eau. Non, l'eau, personne ne la tient, c'est un bien public. On le sait d'autant plus dans notre profession qu'on a de plus en plus de mal à faire des forages. Ça veut bien dire que ce n'est pas parce qu'on est sur notre terrain qu'on a le droit de forer, quel que soit l'état de la ressource. C'est un sujet important l'eau, on ne va pas en disconvenir, mais il y a beaucoup de choses qui sont faites pour que la force publique continue à avoir la main sur ce sujet-là.

M. Philippe VAN WALLEGHEM : En complément de ce que Hans vient de dire, c'est bien la collectivité qui est propriétaire de toutes les installations et pas le délégataire. Le délégataire ne fait que ce qu'on lui dit de faire. On est bien d'accord sur le dispositif.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Bien, le reste des réponses, Madame SECK, vous sera transmis par écrit.

Mme Marianne SECK : Juste, déjà d'une pour m'excuser de l'envoi tardif de ma demande mais j'ai refait un mail à Madame MOULA en lui expliquant que des fois il faudrait qu'on ait des journées de 48 heures pour que tout passe dans le planning et que si besoin, et à l'avenir je tâcherai de vous envoyer mes questions bien plus en amont. Et je voudrais aussi saluer le travail qui est fait par les services de la CAB sur la protection des zones de captage. J'ai la chance, avec mes collègues, de pouvoir participer au groupe de travail sur ce sujet-là, donc il faut aussi le dire. Merci.

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente. Je voulais simplement vous faire part, et à mes collègues, de la situation de l'usine qui s'appelle Hermes Boissons, ex-Tropicana, à Hermes, où il y a actuellement un mouvement de grève des salariés. Je me suis rendu ce midi auprès de ces salariés et ils m'ont fait part de leur très grande inquiétude sur la pérennité du site industriel en raison, selon eux, d'une mauvaise gestion de l'entreprise mais qui pourrait conduire à un dépôt de bilan dès le mois de juin, comme le patron de l'entreprise l'a laissé entendre au dernier C.S.E. Je me suis engagé auprès d'eux à évoquer cette situation ce soir. Les salariés sont très attachés à ce site, un site par ailleurs historique de notre territoire et de la Vallée du Thérain, qui ont un grand savoir-faire, avec un outil industriel qui est performant. Ils souhaitent l'organisation rapide d'une table ronde en préfecture, où pourraient participer les diverses collectivités, pour que soit absolument évitée la fermeture de ce site et de manière à préparer une solution qui permette le maintien et la pérennité de ce site. Et donc, je souhaitais, Madame la Présidente, que vous-même, vos services, peut-être l'avez-vous déjà fait et à ce moment-là peut-être vous pouvez nous donner des éléments, mais sinon rentriez en contact avec les représentants des salariés pour que, évidemment, on évite toute perspective qui serait un nouveau coup contre un patrimoine industriel et un savoir-faire industriel économique sur notre territoire. Merci Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Monsieur AURY. Je vais passer la parole à Grégory PALANDRE, le Maire d'Hermes.

M. Grégory PALANDRE : Merci Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Monsieur AURY, je vous sais gré bien évidemment de l'attention que vous portez aux salariés de Hermes Boissons. Je devais moi-même rencontrer la délégation, la seule et unique délégation qui fait grève, en l'occurrence la CGT, sur le site vendredi. Le rendez-vous a été reporté parce qu'ils avaient plus d'éléments visiblement à me communiquer cette semaine. Je dois les rencontrer cette semaine pour, avec eux, échanger sur leurs revendications. Moi, ce qui m'interpelle et m'interroge, c'est qu'aujourd'hui les revendications ne sont pas aussi claires que vous les avez soulevées. En l'espace d'une semaine, elles ont changé 4 fois. Il faut, comme vous l'avez souligné, se mettre autour de la table mais il faut aussi que cette organisation syndicale ait des revendications très claires, sinon on ne pourra pas avancer. Vous l'avez souligné, ce site est historique et j'ai suivi, en tout cas à l'époque, mais je suivrai de toute façon ce dossier de très près, comme je l'ai suivi lors de la reprise de Tropicana par Hermes Boissons. Ce site bénéficie d'un potentiel industriel extrêmement important et d'un personnel de grande compétence et qualifié. Donc bien évidemment, nous aurons une oreille et une vue extrêmement attentive à ce sujet. Vos données que vous avancez ne sont pas non plus tout à fait exactes, pour avoir également eu la Direction, mais ça c'est du factuel, c'est ce que leur a opposé aujourd'hui la Direction, c'est que le plan stratégique tel qu'il avait été évoqué lors de la reprise de Tropicana, aujourd'hui est complètement raccord et conforme à ce qu'il avait été annoncé. Les investissements également ont été faits, ils sont en cours. Pour vous donner également quitus sur la bonne voie, c'est que Hermes Boissons a récemment conclu et noué des partenariats importants avec des grandes enseignes de la distribution.

Je pense qu'aujourd'hui, initier un conflit dans le contexte actuel est très largement criminel, voire suicidaire, à un moment où justement l'entreprise met les bouchées doubles pour nouer des partenariats. Et aujourd'hui, par rapport à ce conflit, et je le rappelle par une seule organisation syndicale, met à bas une image et une dynamique, et je trouve ça bien évidemment regrettable. J'aurai l'occasion d'en échanger avec les salariés, même si je peux comprendre leurs craintes dans un contexte économique qui est fragilisé, difficile.

M. Grégory PALANDRE (suite) : Hermes Boissons souffre d'un manque de débits lié aux restaurateurs, hôtels etc., mais je pense qu'il faut laisser également la chance au produit, comme on dit, et ne pas tirer à vue. Merci.

M. Loïc BARBARAS : Monsieur AURY, vous avez raison d'être aux côtés des salariés et c'est bien que les salariés posent des questions aujourd'hui sur leur entreprise. Ça ne doit pas être la seule entreprise en France. Mais j'aimerais rappeler que ça fait des mois, maintenant une bonne année que je suis en relation avec Tom FRANCOIS, qui est le PDG de l'entreprise. On est régulièrement en contact, on échange sur la stratégie, c'est un très, très bon PDG Grégory PALANDRE l'a dit effectivement, le conflit aujourd'hui semble s'orienter sur la partie chômage partiel, plus que sur l'entreprise d'ailleurs. Il y a eu une réponse écrite qui a été faite à ce syndicat qui demandait des explications. Aujourd'hui, sur le chômage partiel, (coupure 1h59'17'9) une entreprise qui est bien en France, donc c'est un dispositif qui est important et qui permet de soutenir dans un cadre qui est compliqué. Tom FRANCOIS, en 2019, a investi 6,5 millions d'euros. Ils ont un outil de production, Grégory PALANDRE l'a dit, qui est extraordinaire mais surtout ils se sont positionnés sur les jus de fruits pressés à froid. C'est leur technique, c'est unique au monde. Ce sont les seuls à le faire. Ils sont reconnus partout en Europe. Ils doivent aujourd'hui commercialiser, c'est vrai que ça a pris un peu de retard mais effectivement il ne vous aura pas échappé que ça a pris une ampleur et ça a bloqué (coupure 1h59'51'9) le développement. Le maintien de salaire qui dure depuis près d'un an auprès des salariés de Hermes Boissons a certainement rassuré aujourd'hui, il y a des discussions sur ces salaires mais il faut savoir que l'entreprise a mis beaucoup de choses en place, notamment la possibilité de se former et d'essayer de passer ce cap, et d'ailleurs c'est majoritairement accepté par les salariés. Ils sont suivis par le ministère de l'Agriculture et c'est notable. Ils sont suivis par les collectivités. Le projet est innovant, la façon de conduire pour rentrer dans la technique de l'entreprise avant de valider ce concept, c'est ce qu'on appelle un Proof of concept, cette phase permet de réduire les risques, les incertitudes avant d'aller plus loin dans le projet, et cette phase a été validée. C'est pour ça qu'on est assez confiants sur l'aide de l'Etat. Je ne doute pas que la Présidente en parlera au ministère de l'Economie. L'entreprise est clé pour le secteur. Le PDG est vraiment confiant, les salariés ont été rassurés sur la stratégie qui a été mise en place. Nous, on les accompagne dans la stratégie, on essaye de développer avec les services de développement économique de nouvelles parts de marché. D'ailleurs, Grégory PALANDRE a parlé d'un marché qui est compliqué pour eux mais c'est vrai qu'ils ont signé de nouveaux contrats, je pense à Leclerc dans le Nord, et surtout ils se sont positionnés sur un secteur qui est assez stratégique, qui est la restauration hors foyers, qu'ils ne faisaient pas auparavant et c'est un secteur qui est majeur et clé en France. Donc, on est confiants mais on est vigilants. Que les salariés se posent des questions, je trouve ça tout à fait normal, que le syndicat pose la question, je dirais que c'est digne de ce nom, mais sachez qu'en tout cas nous sommes plutôt rassurés par la stratégie économique du PDG, Tom FRANCOIS que l'on soutient.

M. Cédric MARTIN : Je voudrais intervenir parce que je suis un ancien salarié de chez Tropicana. Donc je connais très, très bien le site parce que j'ai participé au développement. Et j'ai encore de nombreux amis qui sont et qui travaillent sur le site. Aujourd'hui, effectivement Tom FRANCOIS que je connais aussi réellement, a investi 6,5 millions d'euros avec un plan de stratégie qui marche bien, qui est correct, qui continue à fonctionner correctement, ils ont eu de nombreux prix d'innovation au niveau international. Effectivement, la crise est passée par là, ce n'était pas prévu dans son plan. Ça, il ne pouvait pas le prévoir. Notamment parce que, comme Loïc l'a dit, il s'était tourné vers les cafés, hôtels, restaurants. Aujourd'hui, il y a une grève, mais qui est maintenue par une vingtaine de personnes, contre 70 personnes sur le site qui sont motivées, confiantes.

M. Cédric MARTIN (suite) : Donc, on ne parle que de la CGT et, pour connaître bien ce site, depuis Tropicana, la CGT a toujours été contre ce site. C'est l'impression que ça donne en tant qu'ancien salarié de l'entreprise, et aujourd'hui on a voulu leur donner le papier comme quoi le site n'allait pas fermer. Ils ont refusé de le prendre. Et la question que je me pose, c'est que quand une entreprise se pose des questions, notamment les syndicats, il y a un C.S.E. Quand le C.S.E. est inquiet, il y a des procédures d'alerte, et aujourd'hui ils n'ont rien fait. Pourquoi n'ont-ils rien fait ? Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Merci. Voilà les réponses de nos collègues Monsieur AURY. Et moi, pour conclure, je dirais qu'évidemment l'Agglo sera particulièrement vigilante sur ce dossier, que nous avons participé d'assez près à la reprise par l'actuel dirigeant et que nous continuerons bien évidemment à surveiller ce qui se passe sur le plan de l'emploi sur notre territoire. Et je fais pleinement confiance à la fois au Maire d'Hermes pour attirer notre attention, mais aussi à Loïc BARBARAS, pour nous dire comment on peut aider l'entreprise si d'aventure il fallait l'aider. Bien, je crois qu'on peut se quitter maintenant. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 06

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LA PRESIDENTE.

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous les décisions prises par la présidente et le bureau de la communauté de l'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de la délégation accordée par le conseil communautaire du 10 juillet 2020.

1. Délibération du bureau communautaire en date du 9 février 2021 autorisant à l'unanimité le versement de subventions aux 44 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 96 240 €.

2. Délibération du bureau communautaire en date du 9 février 2021 autorisant à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 588,17 € au titre du fonds de développement communautaire (FDC) à quatre communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

3. Délibération du bureau communautaire en date du 9 février 2021 autorisant à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 064,74 au titre du fonds de concours petit patrimoine au profit de la commune de La Neuville-en-Hez, pour la restauration « projet Saint-Louis », monuments qui composent le petit patrimoine de la commune ; une fontaine, un lavoir, un égayoir, et une statue.

4. Délibération du bureau communautaire en date du 9 février 2021 autorisant à l'unanimité l'attribution de fonds de concours pour la création d'infrastructures d'accueil pour le très haut débit aux communes suivantes comme suit :

Commune d'Auneuil

Pose de 3 fourreaux PEHD et de chambres de tirage L3T sur 2 266 m, voie communale en direction de Tiersfontaine et Grumesnil

Coût estimé du projet : 75 863,92 € HT

Taux de participation de la CAB : 50 %

Montant du fonds de concours : 37 931,96 €

Coût net pour la commune : 37 931,96 € HT

Commune de Beauvais

Pose de 3 fourreaux PEHD et de chambres de tirage L3T sur 2 690 m, rue de Fouquenies et entre la rue du Thoret et Plouy-Saint-Lucien

Coût estimé du projet : 164 748,32 € HT

Taux de participation de la CAB : 50 %

Montant du fonds de concours : 82 374,16 €

Coût net pour la commune : 82 374,16 € HT

Commune de Fouquenies

Pose de 3 fourreaux PEHD et de chambres de tirage L3T sur 110 m, rue de Beauvais

Coût estimé du projet : 7 193 € HT

Taux de participation de la CAB : 50 %

Montant du fonds de concours : 3 596,50 €

Coût net pour la commune : 3 596,50 € HT

5. Délibération du bureau communautaire en date du 9 février 2021 autorisant à l'unanimité la signature de la convention d'objectifs avec le conservatoire d'espace naturel des Haut-de-France, pour une durée de 5 ans, afin d'assurer le recensement, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du Beauvaisis. Un programme d'actions contradictoire sera défini chaque année visant à développer un réseau de sites naturels préservés et gérés, des actions en faveur des zones humides, la communication, la valorisation et la sensibilisation à l'environnement, la formation et l'insertion.

.....
Décisions de la Présidente :

1. Décision en date du 12 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec FPT Formations – 38000 Grenoble permettant la participation d'un agent à la formation « Loi de finances 2021 ». Le montant de la formation s'élève à 690 € Nets.

2. Décision en date du 12 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec ACP Formation – 75002 Paris permettant la participation d'un agent à la formation « les marchés publics de travaux : préparation, passation et gestion ». Le montant de la formation s'élève à 1 870 € TTC.

3. Décision en date du 12 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec le Cabinet Seban et Associés – 75007 Paris permettant la participation d'un agent à la formation « la mise en concurrence préalable à l'attribution de titres d'occupation domaniale ». Le montant de la formation s'élève à 540,00 € TTC.

4. Décision en date du 15 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention avec le Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Libellules » - 60930 Bailleul sur Thérain, pour la mise à disposition de créneaux horaires à la piscine Jacques TRUBERT de Bresles.

5. Décision en date du 18 janvier 2021 approuvant la modification de marché n°1 au marché M205018A d'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production ECS, traitement des eaux avec fourniture d'énergie et services associés avec le groupement représenté par la société DALKIA France – 59875 Saint André Les Lilles, pour des travaux de confort acoustique, thermique et d'embellissement de la Halle Bassin et des vestiaires de la piscine TRUBERT. Le montant s'élève à 497 391,78 € HT.

6. Décision en date du 18 janvier 2021 approuvant la modification de marché n°2 au marché M185034A de collecte des déchets ménagers et assimilés et collecte sélectives, lot 1 avec la société SEPUR – 60510 Rochy Condé, pour la collecte de déchets verts entre le 5 et le 8 janvier 2021. Le montant s'élève à 10 800,00 € HT (hors révision).

7. Décision en date du 18 janvier 2021 approuvant la modification de marché n°1 au marché M205047A de fourniture de colonnes aériennes d'apport volontaire pour la collecte du verre et des multi-matériaux avec la société UTPM Environnement – 02380 Coucy Le Château, pour la mise en place d'avaloirs adaptés aux personnes à mobilités réduite. Le montant s'élève à 875,00 € HT annuellement.

8. Décision en date du 18 janvier 2021 approuvant la modification de marché n°2 au marché public global de performance concernant la réalisation, la conception et l'exploitation d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la ville de Beauvais avec le groupement VEOLIA PROPLETE NORD NORMANDIE / COLAS / LAUNET / HOBBO Architecture et GIRUS Ingénierie – 80000 Amiens, du fait de la fermeture de la déchetterie entre le 19 mars 2020 et le 3 mai 2020, pour un montant de moins-value de 4 032,68 € HT ramenant ainsi le montant de base du marché à 1 745 209,40 € HT.

9. Décision en date 19 janvier 2021 approuvant la modification n°1 du marché avec la société OPTION SERVICE – 60400 Genvry, concernant l'accès à internet et d'interconnexions de réseaux via internet, afin de permettre d'installer une fibre 1G CELESTE.

10. Décision en date du 20 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle 2.8 dans la MSIH sise 25 rue Maurice Segonds à Beauvais, au profit de l'association Itinér'air, pour de lui permettre de réaliser ses missions.

11. Décision en date du 20 janvier 2021 approuvant la convention avec monsieur Lecat et madame Sourbet concernant la location de la grange de la Maladrerie Saint-Lazare, pour l'organisation d'une réception familiale. Le montant de cette location est fixé à 5 600 euros.

12. Décision en date du 27 janvier 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec Formation et Citoyenneté – 75011 Paris permettant la participation d'un agent à la formation « le numérique au service du public ». Le montant de la formation s'élève à 540,00 € Nets.

13. Décision en date du 28 janvier 2021 approuvant la passation d'un contrat avec la société PLEASE S.C.S, - 92562 Reuil-Malmaison, concernant la location du véhicule neuf de la marque PEUGEOT 508 Berline GT BlueHDI – 130 S/S EAT8 – 7 CV. Le montant de cette location est fixé à 607,11 euros TTC/mois, prestations optionnelles incluses pour une durée de 48 mois et un kilométrage maximum de 120 000 km.

14. Décision en date du 28 janvier 2021 approuvant la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de pièces détachées d'origine, pour les véhicules avec les sociétés suivantes.

- lot 1 - pièces détachées pour véhicules de marque CITROEN – société DISPRO FITZ – 60600 Fitz James,
- lot 2 - pièces détachées pour véhicules de marque FIAT – ce lot est déclaré infructueux en raison d'absence d'offres,
- lot 3 - pièces détachées pour véhicules de marque PEUGEOT – société DISPRO FITZ – 60600 Fitz James
- lot 4 – pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT – société SEGO GUEUDET FRERES – 60005 Beauvais Tillé.

15. Décision en date du 28 janvier 2021 approuvant la convention avec monsieur PELLETIER, société AMPP EIRL concernant un engagement de location d'un bureau au sein de la pépinière d'entreprises pour une durée d'hébergement de 23 mois. Le montant de cette location mensuelle est fixé à 359,40 euros TTC, charges comprises.

16. Décision en date du 28 janvier 2021 approuvant la convention avec le théâtre du Beauvaisis concernant la mise à disposition de la grange de la Maladrerie Saint Lazare, pour une représentation ouverte aux producteurs.

17. Décision en date du 28 janvier 2021 approuvant la convention avec Aubry Média concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de la grange de la Maladrerie Saint Lazare, dans le cadre d'un projet de captation.

18. Décision en date du 29 janvier 2021 approuvant la modification n°2 du marché conclu avec la société YSEE – 92120 Montrouge, concernant la mission de relations presse pour l'ouverture du nouveau théâtre du Beauvaisis, afin d'en prolonger la durée.

19. Décision en date du 29 janvier 2021 approuvant la modification n°2 du marché conclu avec la société Mademoiselle & Co – 60000 Beauvais, concernant la campagne de communication pour l'inauguration du nouveau théâtre du Beauvaisis, afin d'en prolonger la durée.

20. Décision en date du 2 février 2021 approuvant l'avenant n°1 avec la société LIBRICIEL SCOP – 34000 Montpellier, concernant le contrat de maintenance et de support du logiciel i-parapheur S2LOW, afin d'y intégrer la maintenance du module tablettes i-parapheur. La dépense supplémentaire s'élève à 1 041,66 € HT.

21. Décision en date du 2 février 2021 approuvant la convention avec l'amicale Air FM – 60000 Beauvais, concernant la mise à disposition de la grange de la Maladrerie Saint Lazare, pour l'organisation d'un cocktail suivi d'une représentation musicale. Le montant de la location s'élève à 500 €, le tarif peut être révisé en fonction des besoins le jour de la manifestation et sera facturé à l'issue de la manifestation.

22. Décision en date du 2 février 2021 approuvant l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à la SA HLM du Département de l'Oise, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement de catégorie PLUS à Beauvais – 6, rue Jean-Baptiste Boyer.

23. Décision en date du 3 février 2021 approuvant l'annulation de la décision 2020-235 concernant la mise à disposition de la grange de la Maladrerie Saint-Lazare à Air FM – 60000 Beauvais, pour l'organisation d'un cocktail suivi d'une représentation musicale.

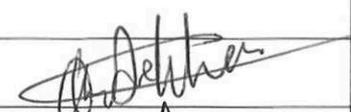
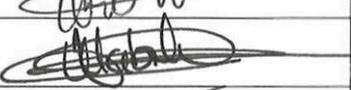
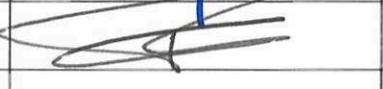
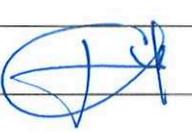
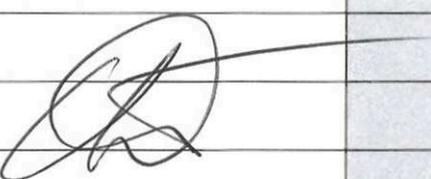
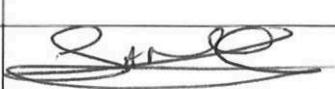
24. Décision en date du 3 février 2021 approuvant l'annulation de la décision 2020-261 concernant la location de la grange de la Maladrerie Saint-Lazare, pour l'organisation d'une soirée dans le cadre d'un mariage.
25. Décision en date du 17 février 2021 approuvant le contrat de maintenance avec la société Gesbert – 95510 Vetheuil, concernant la maintenance des bassins et des brumisateurs de la Maladrerie Saint Lazare. La dépense correspondante s'élève à 2 899,20 € TTC pour l'entretien annuel.
26. Décision en date du 17 février 2021 approuvant la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grange de la Maladrerie Saint Lazare au profit de l'association la Batoude 9 allée Johann Strauss à Beauvais, dans le cadre d'un projet de captation vidéo.
27. Décision en date du 18 février 2021 approuvant la convention avec monsieur Sébastien Brun et madame Emilie Marcel, gérants de l'entreprise EMISFAIRE EVENEMENTS concernant un engagement de location d'un bureau au sein de la pépinière d'entreprises pour une durée d'hébergement de 23 mois. Le montant de cette location mensuelle est fixé à 299,40 euros TTC, charges comprises.
28. Décision en date du 18 février 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec l'APAVE– 60200 Compiègne permettant la participation d'un agent à la formation « devenir opérateur de chantier amiante ». Le montant de la formation s'élève à 655,50 € HT.
29. Décision en date du 18 février 2021 approuvant la passation d'une convention de formation avec JRBI – 38246 Meylan permettant la participation d'un agent à la formation « efficacité personnelle et motivation des hommes ». Le montant de la formation s'élève à 6 075,00 € HT.
30. Décision en date du 23 février 2021 approuvant la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un container n°3 dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy à Beauvais au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis service cadre de vie – déchets, afin de lui permettre de réaliser ses missions.
31. Décision en date du 23 février 2021 approuvant la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un container n°6 dans l'enceinte des ateliers municipaux sis rue de Tilloy à Beauvais au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis service cadre de vie – déchets, afin de lui permettre de réaliser ses missions.
32. Décision en date du 23 février 2021 approuvant la modification de la décision n° A-DEC-2020-0507, concernant le contrat avec la société NeoLedge – à Lille, contrat de maintenance Elise et DocFactory. L'article 3 est modifié comme suit : « la dépense annuelle est répartie entre les membres du groupement et s'établit à 2 311,55 € HT pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis ».

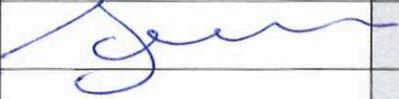
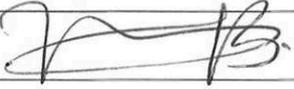
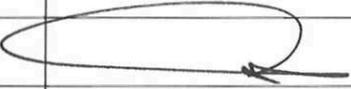
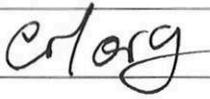
33. Décision en date du 24 février 2021 approuvant la signature d'un bon de commande pour la société DEMATHIEU-BARD CONSTRUCTION NORD – 60000 Beauvais pour un montant de 6 600 € HT, concernant la modification de l'alimentation électrique suite au sinistre du chantier du théâtre du Beauvaisis.

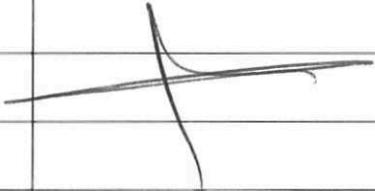
34. Décision en date du 4 mars 2021 approuvant la demande de subvention auprès de la région, afin d'organiser un concert et une action culturelle dans le cadre du festival haute fréquence 2021.

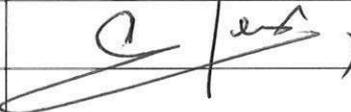
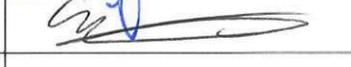
35. Décision en date du 4 mars 2021 approuvant la modification n°1 du marché avec la société SAGERE – 60510 Bresles, concernant la livraison de plateaux repas pour les chantiers d'insertion espaces naturels et bâtiment nature. Est ajouté au bordereau des prix unitaires le prix relatif à l'achat de bouteilles d'eau d'une contenance de 1,5 litres au prix unitaire de 0,40 € HT.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
procès-verbal conseil communautaire 29 mars 2021

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ALLONNE	Patrice HAEZEBROUCK		Laeticia LOUVET	
AUCHY LA MONTAGNE	Alain ROUSSELLE		Francis JOLY	
AUNEUIL	Hans DEKKERS			
AUNEUIL	Nathalie KABILE			
AUTEUIL	Martine DELAPLACE		Francis LAQUITTANT	
AUX MARAIS	Christophe TABARY		Dominique THOPART	
BAILLEUL SUR THERAIN	Béatrice LEJEUNE		Stéphane JAMBOIS	
BEAUVAIS	Caroline CAYEUX			
BEAUVAIS	Franck PIA			
BEAUVAIS	Sandra PLOMION			
BEAUVAIS	Lionel CHISS			
BEAUVAIS	Isabelle SOULA			
BEAUVAIS	Yannick MATURA			
BEAUVAIS	Anne-Françoise LEBRETON			
BEAUVAIS	Mohrad LAGHRARI			
BEAUVAIS	Corinne FOURCIN			
BEAUVAIS	Charles LOCQUET			
BEAUVAIS	Jacqueline MENOUBE			
BEAUVAIS	Philippe VIBERT			
BEAUVAIS	Charlotte COLIGNON			
BEAUVAIS	Antoine SALITOT			
BEAUVAIS	Catherine THIEBLIN			
BEAUVAIS	Victor DEBIL-CAUX			
BEAUVAIS	Hatice KILINC SIGINIR			
BEAUVAIS	Mamadou LY			
BEAUVAIS	Guylaine CAPGRAS			
BEAUVAIS	Jacques DORIDAM			
BEAUVAIS	Vanessa FOULON			
BEAUVAIS	Ali SAHNOUN			

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Halima KHARROUBI			
BEAUVAIS	Loïc BARBARAS			
BEAUVAIS	Farida THIMMERMAN			
BEAUVAIS	Mamadou BATHILY			
BEAUVAIS	Peggy CALLENS			
BEAUVAIS	Cédric MARTIN			
BEAUVAIS	Jérôme LIEVAIN			
BEAUVAIS	Josée Javey			
BEAUVAIS	Ludovic CASTANIE			
BEAUVAIS	Monette-Simone VASSEUR			
BEAUVAIS	Christophe GASPART			
BEAUVAIS	Patricia HIBERTY			
BEAUVAIS	Roxane LUNDY			
BEAUVAIS	Thierry AURY			
BEAUVAIS	Dominique CLINCKEMAILLIE			
BEAUVAIS	Mehdi RAHOUI			
BEAUVAIS	Marianne SECK			
BEAUVAIS	Grégory NARZIS			
BEAUVAIS	Leïla DAGDAD			
BEAUVAIS	Claire MARAIS-BEUIL			
BEAUVAIS	David MAGNIER			
BEAUVAIS	Philippe ENJOLRAS			
BERNEUIL-EN-BRAY	Jean-Louis VANDEBURIE		Marie - Christine FORTUNA	
BONLIER	Martine MAILLET		Virginie GRALL	
BRESLES	Dominique CORDIER			
BRESLES	Valérie GAULTIER			
BRESLES	Jean Marie SIRAUT			
CREVECOEUR LE GRAND	BOURLEAU Aymeric			
CREVECOEUR LE GRAND	BELLEPERCHE Sophie			
FONTAINE SAINT LUCIEN	Laurent DELAERE		Myriam DEBRAINE	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
FOUQUENIES	Henry GAUDISSERT		Catherine HERAULT	
FOUQUEROLLES	PHILIPPE VAN WALLEGHEM		Dominique CARPIER	
FRANCASTEL	Hubert VANYSACKER		Denis PORQUIER	
FROCOURT	David CREVET		Angèle BIZOT	
GOINCOURT	Jean LEVOIR		Cmina CHAOUALI	
GUIGNECOURT	DESIREST Philippe		Chantal TRANCHANT	
HAUDIVILLERS	Sylvain FRENOY		Jean_Pierre MARCHADOUR	
HERCHIES	Jean-Charles PAILLART		Gilles MARY	
HERMES	Gregory PALANDRE			
HERMES	Christine PRETRE			
JUVIGNIES	Dominique DEVILLERS		Michel DEVELLENES	
LA NEUVILLE EN HEZ	Jean-François DUFOUR		Gérard DUCOLLET	
LA RUE SAINT PIERRE	Patrick SIGNOIRT		Christiane RENAUX	
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	Bruno GRUEL		Serge ANTY	
LAFRAYE	Marie Claude DEVILLERS	<i>Develles</i>	Yves PAUL	
LAVERSINES	Frédéric GAMBLIN		Marie-Manuelle JACQUES	
LE FAY SAINT QUENTIN	Christiane HERMAND		Thierry VANBESELAERE	
Le MONT SAINT ADRIEN	Jean-Philippe AMANS		Lylian BELLAMY	
LE SAULCHOY	Eric MICLOTTE		Jean-Louis LUCAS	
LITZ	Jean-Jacques DEGOUY		Tristan LESCUYER	
LUCHY	Samuel PAYEN		Bruno POUCHAIN	
MAISONCELLE SAINT PIERRE	Noël VERCHAEVE		Frédéricka CHABLOZ	
MAULERS	Jean-Pierre SENECHAL		Cyr Saulnier	
MILLY-SUR-THERAIN	Christophe DE L'HAMAIDE		Joëlle SANS	
MUIDORGE	Didier LEBESGUE		Dominique KLEBER DUPILLE	
NIVILLERS	Alexis LE COUTEULX		Sébastien LE GOUIC	
PIERREFITE-EN-BEAUVAISIS	Michel ROUTIER		Frédéric CARDOT	
RAINVILLERS	Laurent LEFEVRE		Benjamin DURAND	
REMERANGLES	Hubert PROOT		Henry ANDERSEN	
ROCHY CONDE	Catherine CANDILLON		Robert Truptil	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ROTANGY	Régis LANGLET		Jérôme DESCROIX	
SAINT GERMAIN LA POTERIE	Francis BELLOU		Anita ANTY	
SAINT LEGER EN BRAY	Laurent DELMAS		Jean-Pierre DROBECQ	
SAINT MARTIN LE NŒUD	Jean-Marie DURIEZ		Carole MORTELECQ	
SAINT-PAUL	Gérard HEDIN		Françoise DAVESNE	
SAVIGNIES	Brigitte LEFEBVRE		Michel BOCQUET	
THERDONNE	Martial DUFLOT		Virginie DUBOS	
TILLE	Catherine MARTIN		Daniel VANDENABEELE	
TROISSEREUX	Christian DEMAY		Mégane HACQUE	
VELENNES	Nathalie Rolland		Martial LONCKE	
VERDEREL-LES- SAUQUEUSE	Marcel DUFOUR		Alain DUBOSC	
WARLUIS	Dominique MORET		Stéphane CAUCHOIS	